



CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE

D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE – PETITES VILLES DE DEMAIN

(ORT-PVD)

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT ALLIER,

DES COMMUNES DE LANGOGNE ET DE BEL-AIR-VAL-D'ANCE

ENTRE

- La communauté de communes du Haut Allier représentée par Monsieur Francis CHABALIER, Président autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 07 juillet 2022, Ci-après désigné par « la Communauté de communes du Haut Allier »,
- La commune de Langogne, représentée par Monsieur Marc OZIOL, maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date 19 octobre 2022, Ci-après désigné par « la Commune de Langogne »
- La commune de Bel-Air-Val-d'Ance, représentée par Monsieur Claude SOLIGNAC, maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 septembre 2022, Ci-après désigné par « la Commune de Bel Air Val d'Ance »

d'une part,

ET

- L'État, représenté par Monsieur Philippe CASTANET, préfet de la Lozère, Ci-après désigné par « l'Etat »,
- le Département de la Lozère, représenté par Madame Sophie PANTEL, présidente, dûment autorisée à l'effet des présentes par délibération de la commission permanente en date du 15 mars 2021 Ci-après désigné par « le département » ;
- La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, représentée par Madame Carole DELGA, présidente, dûment autorisée à l'effet des présentes par délibération de la commission permanente en date du 18 février 2022, Ci-après désigné par « la région »,
- La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction la Banque des Territoires, représentée par Madame Annabelle VIOLLET, directrice régionale Occitanie de la Banque des Territoires, Ci-après désignée par « la Banque des Territoires » ;

d'autre part,

La liste des partenaires associés pourra être revue et complétée par voie d'avenant.

Il est convenu ce qui suit :

Table des matières

Préambule	3
Article 1 : Objet de la convention.....	3
Article 2 – Les ambitions du territoire	5
Article 3 – Les orientations stratégiques.....	7
Article 4 – Le plan d’action	7
Article 5 – Présentation du ou des périmètres des secteurs d’intervention ORT/PVD	9
Article 6. Maquette financière	9
Article 7 – Modalités d’accompagnement en ingénierie	10
Article 8 - Engagements des partenaires	10
Article 9 – Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »	14
Article 10 – Gouvernance du programme Petites villes de demain	15
Article 11 - Suivi et évaluation du programme	16
Article 12 - Résultats attendus du programme	16
Article 13 – Utilisation des logos.....	17
Article 14 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	18
Article 15 – Evolution et mise à jour du programme	18
Article 16 - Résiliation du programme	18
Article 17 : Traitement des litiges.....	18
Annexe 1 –Orientation stratégiques :	20
Annexe 2 – Plan détaillé des périmètres d’intervention.....	27
Annexe 3 : FICHE ACTION.....	38
Annexe 4 : Maquette Financière	70

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 : Objet de la convention

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Bel Air Val d'Ance, Langogne ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 24 mars 2021

La communauté de communes du Haut Allier (CCHA), les communes de Langogne et de Bel-Air-Val-d'Ance ont choisi de s'engager dans une ORT-PVD, car leurs centres-bourgs présentent les enjeux suivants :

Un territoire rural attractif bien connecté...

La communauté de communes du Haut Allier est située à l'extrémité Nord-Est de la région Occitanie dans le département de la Lozère. Elle a des frontières communes avec les départements de l'Ardèche et de la Haute-Loire de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est composé de 5 194 habitants (INSEE - population légale 2017) répartis sur dix communes : Auroux, Bel-Air-Val-d'Ance, Chastanier, Cheylard-l'Evêque, Langogne, Luc, Naussac-Fontanes, Rocles, Saint-Bonnet-Laval et Saint-Flour-de-Mercoire. C'est un territoire rural de moyenne montagne avec une densité de 18 hab/km² (supérieure à la moyenne départementale de 14,8 hab/km²), dont les activités principales se retrouvent dans les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale avec 58 % des salariés ; les commerces, les transports et les services divers représentent 26 % des salariés ; l'agriculture bovine et ovine, ainsi que l'artisanat complètent ces secteurs d'activités.

La période estivale attire de nombreux touristes à travers de nombreuses activités de pleine nature (randonnée, VTT, accrobranche, activités nautique et d'eaux vives, ...) et, notamment autour du lac de Naussac.

Ce territoire est desservi par la ligne du Cévenol Clermont-Ferrand/Nîmes, qui relie Paris et Marseille et par la RN 88 (Axe Toulouse/Lyon). La CCHA est constituée de pôles de vie, dont le plus important est Langogne.

Une petite ville au fort rayonnement sur un large bassin de vie...

La ville de Langogne, avec 2 891 habitants, est la 4ème commune du département. Située à 45 minutes du Puy-en-Velay et de Mende, au centre de la CCHA, elle rayonne sur un large bassin de vie, à cheval sur les limites administratives de trois départements (Lozère, Haute-Loire, Ardèche) et de deux régions (Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes).

L'aire d'influence de Langogne est prépondérante sur ce territoire et concentre l'essentiel des services et des activités qui n'existent pas toujours en proximité de villes de cette taille. Cette situation génère un bassin de vie ayant une identité forte en dehors des limites administratives. Langogne dispose par exemple du 1er abattoir (en termes de tonnage) du département et le 2ème du Languedoc-Roussillon. De plus, le centre-ville de Chambon-le-Château (commune de Bel-Air-Val-d'Ance) est un pôle secondaire sur la CCHA, qui rassemble de nombreuses activités et services par rapport à sa taille.

Une économie ancrée localement...

Fin 2017, 244 établissements ont leur siège sur le bassin de vie (dont 200 à Langogne) et elles rayonnent sur un bassin de consommation et d'emploi d'environ 15 000 personnes. La zone de chalandise des commerces langonnais s'étale sur un territoire rural d'environ 30 km alentours. Dans un contexte d'hyper-ruralité, le tissu d'offres commerciales (artisans, commerçants, professions libérales) joue un rôle central pour le lien social. Cependant les commerces de proximité ne couvrent pas l'intégralité des besoins. S'ils sont bien représentés au regard de l'alimentaire, certains domaines ne sont en revanche plus présents (bijouterie, pressing, articles de sports...).

Une offre d'habitat à adapter

En 2017, l'INSEE comptabilisait 4 642 logements sur la CCHA, dont 51,5 % de résidences principales, 36,3 % de résidences secondaires et 12,2 % de logements vacants. L'offre actuelle en locatif (principalement en parc privé ancien) ne correspond pas à la demande des nouveaux arrivants (manque de petits logements confortables en centre-ville). L'orientation choisie consiste donc à renforcer les polarisations urbaines du territoire et plus particulièrement le centre ancien de Langogne. Il s'agit également de veiller à développer une offre adaptée aux souhaits résidentiels des seniors à proximité des services et équipements publics.

Afin de renforcer les mesures déjà mises en place pour surmonter ces difficultés, et conforter efficacement et durablement son développement, les centres-bourgs de Langogne et de Bel-Air-Val-d'Ance appellent une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'État, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Des principaux atouts à valoriser :

Si Langogne est une étape bien connue du chemin de Stevenson, elle est avant tout visible par les nombreux véhicules qui empruntent la RN 88 reliant Lyon à Toulouse. Cet axe de circulation permet aussi à la commune d'être au centre d'une large zone de chalandise mise en exergue dans une étude de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) et visible, tous les samedis matin, au travers de l'affluence du marché autour de la halle historique. Un projet de déviation de la RN88 permettant de contourner le centre-ville de Langogne est actuellement à l'étude.

Les collèges et lycées reflètent également l'étendue de ce bassin de vie, encore élargi grâce aux liaisons ferroviaires avec Nîmes et Clermont-Ferrand. Ces équipements, ainsi que les foyers d'hébergement et la concentration de différents services (hôpital et maison de santé, administrations...) devraient être le terreau d'un tissu commercial plus important.

L'agriculture conserve un poids essentiel, avec notamment un abattoir municipal qui est l'un des plus importants de la région. L'industrie agro-alimentaire locale bénéficie d'une image positive, au travers notamment d'une filière lait bien enracinée et d'un large plateau artisanal qu'on retrouve au sein de la Confrérie des Manouls Langonnais de Gargantua.

Le développement d'une filière laine pourrait s'inscrire dans la renaissance d'une activité traditionnelle (matérialisée par le Musée vivant de la Filature des Calquières) et dans la dynamique des routes de la Laine en Massif Central.

Cette thématique rejoint celle du tourisme dont l'atout majeur est constitué par le patrimoine demandant qu'à être valorisés. L'été concentre le flot des visiteurs particulièrement nombreux et la qualité des festivals.

Des enjeux liés notamment au patrimoine et aux risques :

La CCHA présente un patrimoine riche et varié : bâtiments classés au titre des monuments historiques, sites naturels et paysages remarquables, sites Natura 2000, et de multiples enjeux traduits au travers de documents stratégiques tels que le plan local d'urbanisme intercommunal ou le plan de prévention des risques inondation.

La rénovation des 4 000 m² de l'ancien lycée de Langogne est au cœur du défi du réaménagement du centre-ville, car il constitue l'unique réserve foncière du centre ancien.

Les secteurs traditionnels de l'économie locale offrent une réelle dynamique pour constituer un bassin d'emploi attractif, qui doit être renforcée par l'installation de jeunes actifs pour éviter un vieillissement de la population.

Il s'agit donc de faire émerger une stratégie autour des orientations suivantes :

- Organiser les flux/déplacements pour pacifier la traversée et faire émerger et renforcer les espaces de sociabilité...
- Capter/canaliser les flux (quotidiens et touristiques) vers les lieux de vie et les commerçants de la centralité...
- Renouveler l'image de la centralité et engager un renouvellement du centre ancien (enjeux fonciers au travers notamment de la requalification de l'ancien lycée).
- Conforter et ancrer localement une économie en lien avec l'identité et les spécificités du territoire langonnais (agritourisme par exemple).

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par les collectivités pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées :

1 - Les réflexions engagées en matière de stratégie de développement :

- L'atelier montagne mené en 2007 qui, à partir des questionnements des acteurs locaux, abordait ces difficultés globales pour apporter des réponses adaptées au contexte et aux alternatives de développement ;
- La démarche de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) mettant en œuvre les axes de réflexion dégagés notamment lors de l'atelier Montagne.

2 - Des actions d'ores-et-déjà mises en œuvre :

- La contractualisation de la commune de Langogne avec la région Occitanie dans le cadre du programme « bourgs-centres », affirmant une stratégie de développement et de programmation d'actions qui en découlent.
- L'étude de requalification de l'ancien lycée : cette étude a permis de poser les bases du projet actuel à travers un concours d'architecte. Les architectes ont cherché à exploiter au mieux cette réserve foncière en plein cœur du centre-ville de Langogne. Ce projet va permettre de créer 7 nouveaux logements, un commerce avec une terrasse et une vitrine dans l'avenue centrale de Langogne, de mettre en évidence l'Office du Tourisme avec une vitrine dans l'avenue centrale de Langogne et de développer une médiathèque tête de réseau tout en préservant des places de parking et un espace de vie agréable.
- L'opération façade-vitrine : cette opération initiée en 2010 a été reprise en 2019 et 2020 à rénover leur façade et leur vitrine et représente une enveloppe de 30 000 € chaque année.
- Création d'un site internet marchand pour le bassin de vie : le site internet <https://langogneetvous.com> permet de renforcer l'économie locale et les circuits courts dans Langogne.
- Journée du Commerce de proximité : cette journée renforce les liens entre les commerçants locaux et les habitants autour de plusieurs animations conviviales.
- Marché de Noël : il met en avant le savoir-faire local et favorise les circuits courts.
- Extension de la maison de santé : Faciliter l'accès aux services de santé et renforcer le lien entre l'hôpital et la maison de Santé ;
- Travaux de réhabilitation de la toiture de l'Eglise de Langogne

Suite au diagnostic du PLUI (2013) et du Contrat Bourg-Centre (2019), une stratégie a émergée autour des enjeux suivants :

- Renouveler l'image du centre-ville avec une offre attractive d'habitat au service d'un cadre de vie agréable ;
- Favoriser un développement économique mettant en valeur les lieux de vie et les commerces en centre-ville ;
- Organiser les déplacements en favorisant de nouveaux types de mobilité (déplacement doux, cheminements piétonniers, ...) ;
- Conforter et ancrer l'identité locale en redynamisant les formes urbaines, l'espace public, le patrimoine et les animations ;
- Renforcer la centralité du centre-ville pour améliorer le quotidien et l'accessibilité aux services à l'échelle de la CCHA ;

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- *D'identifier les enjeux du territoire transversaux et interdépendants à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en*

- favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- *De les décliner en orientations stratégiques et en plan d'actions.*

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques :

- Orientation 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Orientation 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Orientation 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Orientation 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Orientation 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics

Les orientations traduisent la stratégie de revitalisation des centres-bourgs du territoire et découlent des enjeux issus du diagnostic situé en annexe 1.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action (annexe 3). Elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du C2RTE du territoire concerné.

Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées par le comité de pilotage pour mettre en œuvre la revitalisation des centres-bourgs. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Le plan d'action sera transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 7.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Chaque action sera qualifiée d'un niveau de maturité détaillé ci-après. Ces d'avoir une vision des actions qui seront mises en œuvre pendant toute revitalisation des centre-bourg.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par le comité de pilotage en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs, des partenaires et des services des collectivités territoriales concernées.

4.1 Les actions « en maturation »

Les actions « en maturation » correspondent à des projets qui relèvent principalement d'une intention, dont la maîtrise d'ouvrage, la localisation ou encore le coût prévisionnel ne sont pas encore connus.

Ces actions pourront faire l'objet d'une fiche action ou bien être inscrites sous forme de tableau récapitulatif. Les fiches actions pourront être rédigées lorsque l'action passera au stade de maturité suivant, et lorsque plus d'informations pourront être fournies.

4.2 Les actions « en projet »

Les actions « en projet » correspondent à des projets plus stabilisés, dont la maîtrise d'ouvrage est identifiée, ainsi que les principales caractéristiques du projet comme le coût prévisionnel. Les demandes de financement auront été déposées auprès des différents cofinanceurs identifiés.

4.3 Les actions « validées »

Les actions « validées » correspondent à des projets sur lesquels les cofinanceurs auront décidé d'accorder des financements.

4.4 Les actions « engagées »

Les actions « engagées » correspondent à des projets financés dont l'exécution a commencé.

4.5 Les actions « bilan »

Les actions « bilan » correspondent à des projets dont l'exécution est terminée. Il est proposé de les conserver en annexe de la convention afin de conserver la mémoire des actions entreprises pour la revitalisation des centre-bourgs.

Jusqu'une des orientations de la convention se décline selon le plan d'actions suivant :

De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

- Etude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'une OPAH sur les deux communes
- Mise en place d'un programme d'aide à l'habitat sur les secteurs les plus prioritaire (secteur de l'îlot des Calquières en centre-ville de Langogne, Centre de Chambon le Château)
- Mise en place d'un groupe de travail sur l'habitat social existant pour réfléchir aux problématiques de vacances au sein du parc
- Création de 7 logements en centre-ville de Langogne

○ Projet en maturation :

- Création de logements de plain-pied dans le centre de Chambon le Château

Favoriser un développement économique et commercial équilibré

- Opération Façades et Vitrites sur le centre-ville de Langogne

- Etude de faisabilité pour la création d'un pôle des métiers d'art à proximité de la filature
- Création d'une pépinière commerciale/atelier partagé en centre-ville de Langogne
- Création et animation d'un site internet marchand pour le bassin de vie (Fiche Bilan)
- Implantation d'un centre logistique au service des acteurs économiques en centre-ville de Langogne (Fiche Bilan)
- Achat et aménagement de locaux commerciaux de centre-ville (Fiche Bilan)
- Etude de faisabilité d'une résidence artistique
- Actions favorisant le développement économique et commercial du centre-ville de Langogne par l'organisation de différents événements commerciaux (Marché de Noël, etc)

Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

- Création d'un pôle d'échange multimodal à proximité de la gare de Langogne
- Création d'Aire de covoiturage en entrée de ville de Langogne
- Identification de parcours de services, marchands et usuels
- Développement et valorisation des cheminements piétons au sein de la commune de Langogne
- Création de ligne de transport entre les différentes communes de la communauté de communes et le centre-ville de Langogne

Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

- Réaménagement des places dans le centre de Chambon le château
- Aménagement de l'espace public au sein de l'espace Gargantua sur la commune de Langogne
- Etude sur la mise en valeur de la Halle de Langogne et du monument aux morts
- Etude de communication sur l'identité du territoire
- Aménagement de la zone touristique à proximité du lac de Naussac

Fournir l'accès aux équipements et services publics

- Repositionnement de l'office de tourisme au sein de l'espace Gargantua
- Repositionnement des locaux du Centre Médico-Psychologique en centre-ville de Langogne
- Création d'une médiathèque tête de réseau en centre-ville de Langogne (Espace Gargantua)
- Création d'une aire d'accueil de camping-car sur la commune de Bel-Air Val d'Ance
- Projet en maturation :
 - Création d'une maison des associations sur la commune de Bel-Air Val d'Ance

Article 5 – Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention ORT/PVD

Compte-tenu des éléments de diagnostic ainsi que de la stratégie territoriale et du projet de revitalisation présenté dans le plan d'actions, les secteurs d'intervention de l'ORT-PVD sont composés :

- pour la commune de Langogne: du centre ville et du secteur de la gare et de Lacham
- pour la commune de Bel-Air-Val d'Ance: du centre-ville

Les périmètres de ces secteurs d'intervention ORT-PVD sont identifiés et justifiés en annexe 2.

Article 6. Maquette financière

La maquette financière annuelle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. Elle est adressée (consolidation au 31 décembre) chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la

direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette
à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention

La maquette financière figure en annexe 4.

Article 7 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 8 - Engagements des partenaires

Les partenaires prennent les engagements suivants :

8.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

8.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Bel air Val d'Ance et Langogne assument son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

L'intercommunalité s'engage à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires et l'intercommunalité s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers nécessaires au déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

8.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les projets ont vocation à alimenter le plan d'action du C2RTE du territoire concerné.

8.4. Engagements de la Région Occitanie

La Région Occitanie, en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

8.5. Engagements du Département

L'action départementale a pour objectif de créer les conditions d'un développement économique et social à forte valeur ajoutée pour permettre aux habitants de bien vivre en Lozère dans le respect de son environnement préservé.

Dans cette perspective, le Département s'engage notamment à agir pour :

- l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations indispensables au maintien et à l'amélioration du niveau de service rendu à la population, au bien-être et à la qualité de vie des lozériens,
- la transition écologique et énergétique nécessaire à la préservation de nos ressources, la protection de notre environnement, et à l'aménagement durable du territoire.

Il déploie ainsi de nombreuses actions en lien étroit avec la revitalisation des territoires et plus particulièrement des bourgs centres, objet de la présente convention. Le Département de la Lozère intervient directement :

- au titre de l'attractivité : les politiques d'accueil de nouvelles populations, les stratégies d'attractivité de jeunes professionnels de la santé, l'amélioration de l'offre de logements dans le parc privé et le parc public, l'accompagnement des initiatives de jeunes, l'amélioration de l'accès à la culture et aux sports des collégiens,

la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie touristique orientée vers un tourisme durable et la sécurisation d'activités de pleine nature, ...

- au titre de la transition écologique et énergétique : la mise en œuvre d'une stratégie globale à l'échelle du territoire lozérien au sein de laquelle l'exemplarité du Conseil départemental est un pilier, l'engagement du Département pour la réalisation de la feuille de route 2020-2027 issue des Assises de l'Eau, l'accompagnement technique des collectivités en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement, la définition d'une politique alimentaire durable et son application, et la valorisation de sites emblématiques à forts enjeux patrimoniaux (Espaces Naturels Sensibles).

Le Département sera donc un partenaire technique majeur des actions du programme en lien avec ses politiques préalablement citées. L'investissement du Département pour répondre aux enjeux est donc total à travers la mise en œuvre de ses politiques d'une part et l'accompagnement technique et financier des opérations portées par les collectivités d'autre part.

Afin de renforcer l'aptitude des collectivités à entreprendre, une offre d'ingénierie complète est proposée à l'échelle départementale par le Département et ses partenaires. Elle permet la mise à disposition et le recrutement de compétences spécifiques qui ne pourraient être supportées directement au niveau local. Rassemblant de nombreux acteurs de notre territoire, cette offre globale et diverse s'appuie sur l'intelligence collective, la complémentarité et la mise en réseau pour une ingénierie de qualité au profit du territoire. Bien entendu, elle pourra être mobilisée à la demande du maître d'ouvrage sur les actions inscrites dans la présente convention.

Dans le cadre de la solidarité territoriale, le Département apporte son financement aux projets des collectivités à travers les contrats territoriaux départementaux dont la troisième génération « Ensemble, faire réussir la Lozère » a été approuvé le 30 mai 2022. Les projets relevant de cette convention seront donc examinés par l'Assemblée départementale dans ce cadre et dans le respect des dispositifs en vigueur. Un travail renforcé avec les collectivités et autres partenaires financiers sera également engagé pour favoriser une synergie et une coordination des financements des opérations reconnues dans cette convention.

8.6 Engagements de la Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires

8.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 9 – Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'État et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Élaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les communes lauréates dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés, sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'État et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Un seul Comité de pilotage, à minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de ruralité, de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie

Article 10 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses s'engagent à mettre en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

L'organisation à mettre en œuvre est la suivante :

- **Le comité de pilotage ou comité de projet**

Un comité de pilotage est institué et siégera au moins une fois par an afin de valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière, d'examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement), d'étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), de décider d'éventuelles mesures rectificatives

Le comité de pilotage sera composé des partenaires signataires de la convention, soit :

- La communauté de communes de Haut Allier, représenté par Monsieur Francis Chaballier, président, ou son représentant ;
- La commune de Bel Air Val d'Ance, représentée par Monsieur Claude Solignac, maire, ou son représentant ;
- La commune de Langogne, représentée par Monsieur Marc Oziol, maire, ou son représentant ;
- L'État, représenté par la Préfecture de la Lozère et/ou par la direction départementale des territoires de la Lozère ;
- La Région, représentée par Madame Carole Delga, sa présidente, ou son représentant ;
- Le Département, représenté par Madame Sophie Pantel, sa présidente, ou son représentant ;
- La banque des territoires

D'autres partenaires pourront être invités en tant que de besoin.

- **Le comité technique**

La composition du comité technique pourra varier en tant que de besoin et réunira à minima les communes lauréates, la communauté de communes, l'État ainsi que tout autre partenaire identifié comme nécessaire au bon déroulement du comité technique.

Il pourra se réunir aussi souvent que nécessaire afin de faire avancer les actions identifiées dans le programme et faciliter la mise en œuvre de la stratégie de revitalisation du territoire.

- **Les élus référents du programme de revitalisation**

Afin d'assurer le suivi du programme et de faciliter les échanges entre les collectivités, l'État et les autres partenaires, chaque collectivité désignera un élu référent pour le programme de revitalisation. Les élus

référents seront les intermédiaires entre les collectivités, les services de l’État et les autres partenaires du programme.

• **Le chef de projet Petites villes de demain**

Le chef de projet Petites villes de demain travaille en étroite relation avec les collectivités bénéficiaires, l’État, et les partenaires financiers et techniques. Il aura pour principale mission la coordination, l’animation, le suivi administratif et l’évaluation du projet. En lien permanent avec les élus concernés et les services de l’État, il agira comme un ensemblier afin de permettre la cohésion de toutes les actions et l’élaboration de l’ORT.

Le chef de projet PVD :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l’avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l’avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l’exécution ;
- Met en place les outils d’évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions et les propositions d’ajouts de fiches actions.

Article 11 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l’avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l’Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D’autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l’ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d’évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l’objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s’intégrera au dispositif national d’évaluation du programme national PVD.

Article 12 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l’aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l’objectif recherché lors de la mise en œuvre de l’action.

De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville

Indicateur	Référence	Objectif
-Baisse du nombre de locaux vacants	-Fichier locvac	-Revitaliser le centre-ville
-Nombre de logements rénovés	-Données programme amélioration de l’habitat	-Amélioration de la qualité des logements

Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Indicateur	Référence	Objectif
-Evolution du nombre d'entreprise en activité	-Fichier RCS	-Favoriser le développement économique

Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Indicateur	Référence	Objectif
-Diversité de l'offre de mobilité	-offre de mobilité disponible sur le territoire	-Améliorer l'accessibilité et la mobilité
-Diversité de l'offre de mobilité	- offre de mobilité disponible sur le territoire	-Développer l'offre de mobilité douce

Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Indicateur	Référence	Objectif
-restructuration des espaces publics	-permis d'aménager	-Amélioration de la qualité des espaces publics

Fournir l'accès aux équipements et services publics

Indicateur	Référence	Objectif
-évolution de la fréquentation des services publics	-données de fréquentation	-Améliorer l'accès aux services publics et équipements

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 13 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 14 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 15 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 16 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 17 : Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Nîmes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Nîmes.

Convention signée en 7 exemplaires, le 28 octobre 2022

Philippe CASTANET
Préfet de la Lozère

Francis CHABALIER
Président de la communauté de communes
du Haut Allier

Marc OZIOL
Maire de Langogne

Claude SOLIGNAC
Maire de Bel-Air-Val-d'Ance

Sophie PANTEL
Présidente du Conseil départemental de Lozère

Carole DELGA
Présidente du Conseil régional Occitanie

Annabelle VIOLLET
Banque des territoires

Annexe 1 –Orientation stratégiques :

1.1 Diagnostic extrait du Contrat Bourg Centre (2019) :

Article 2 : Contexte et enjeux

Un territoire « hyper-rural » bien connecté...

La Ville de Langogne est située à l'extrémité Nord-Est de la nouvelle grande région Occitanie, au point de rencontre du département de la Lozère avec ses deux voisins d'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Ardèche et la Haute-Loire. D'où son ouverture "tous azimuts" grâce :

- à la proximité (48 km) de l'aéroport de Loudes/Le Puy-en-Velay qui assure, du lundi au vendredi, 2 AR par jour sur Paris-Orly Sud et offre la possibilité de disposer d'une journée entière à Paris ;
- à la possibilité, à partir de la gare du Puy en Velay de rejoindre Paris en TGV via Saint Etienne (2 h 45) ou Lyon (2 h) ;
- à sa desserte ferroviaire par la ligne du Cévenol Clermont-Ferrand / Nîmes, avec correspondances vers Paris et Marseille ;
- aux relations routières : située sur la RN 88 Toulouse/ Lyon ;
- aux lignes de cars : Langogne/ Mende ; Langogne/ Le Puy-en-Velay.

Une petite ville au fort rayonnement sur un large bassin de vie...

À 1000 m d'altitude, la ville de Langogne, 3200 habitants, rayonne sur un large bassin de vie, à cheval sur les limites administratives de trois départements (Lozère, Haute-Loire, Ardèche) et de deux grandes régions (Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes). Elle se situe à égale distance (45 km) du Puy-en-Velay et de Mende, en bordure du Lac de Naussac et à 30 minutes du domaine skiable de la Croix de Bauzon.

L'aire d'influence de Langogne est prépondérante sur ce territoire et concentre l'essentiel des services et des activités qui n'existent pas toujours en proximité de villes de cette taille. Cette situation génère un bassin de vie ayant une identité forte en dehors des limites administratives. Ce bassin est situé en zone rurale avec une densité de population peu élevée : 18.5 hab/km² pour la communauté de communes. Langogne se situe aux confins nord-est du département dans la vallée de l'Allier séparant les monts de la Margeride et le plateau du Devès, en Haute-Loire. Elle fait la transition avec les paysages radicalement différents de l'Auvergne en rive droite : ceux de la Limagne de Brioude et du plateau du Devès, basaltiques, plus fertiles et plus ouverts. Elle s'allonge sur une cinquantaine de kilomètres en composant ainsi la limite de la Lozère.

Une économie ancrée localement – un « rééquilibrage » à l'œuvre entre tradition et modernité

Langogne est le bourg-centre d'un bassin de consommation et d'emploi d'environ 15 000 habitants. 310 entreprises ont leur siège sur le bassin de vie (dont 200 à Langogne). Si ce chiffre est plutôt en hausse, le nombre d'exploitations agricoles est passé, lui, de 950 à moins de 400 ans en dix ans.

Géographiquement, la zone de chalandise des commerces langonnais s'étale sur un territoire rural d'environ 30 km alentours. Dans un contexte d'hyper-ruralité, le tissu d'offres commerciales (artisans, commerçants, professions libérales) joue un rôle central pour le lien social.

Par ailleurs, le secteur bénéficie d'un capital sympathie important (4 000 équivalents touristes) alimenté également par les nombreuses résidences secondaires (plus de 1 600).

Langogne dispose d'un abattoir municipal ayant réalisé un tonnage de près de 4 500 tonnes en 2016. Il est le 1er abattoir du département et le 2e du Languedoc-Roussillon.

Au cours de l'année sont organisés :

- une foire concours annuelle (promotion des vaches Aubrac, 3 000 visiteurs en 2017) ;
- un marché aux veaux, chaque samedi matin, réunissant une quarantaine d'éleveurs de l'Ardèche, de la Haute-Loire et de la Lozère ;
- un marché forain très attractif tous les samedis de l'année, doublé d'un second marché les mardis en saison.

En outre, dans le cadre du schéma départemental de la Lozère pour supprimer du Haut Allier va être doté de la fibre d'ici la fin 2019.

Une activité complémentaire de production d'énergie renouvelable

Une grande part a été donnée au photovoltaïque (les toits de l'abattoir sont couverts sur 1342,32 m² représentant une production de 1 999 694 KWH/an) avec des projets en cours sur divers bâtiments communaux.

Par ailleurs, le secteur bénéficie d'un un potentiel de développement touristique appuyé sur une offre culturelle, de loisirs et touristique déjà manifeste qui capte des flux vers et depuis des territoires identifiés pour le tourisme vert. On y trouve notamment de nombreuses activités de pleine nature (Ardèche, Val d'Allier, Cévennes ...).

L'offre culturelle/loisirs/tourisme :

- Une offre d'équipements culturels notables à l'échelle de ce territoire rural...

2 musées (Filature des Calquières, Musée d'Art sacré), 1 cinéma (équipé en 3D) qui offre 200 places et diffuse deux films par semaine, 1 bibliothèque intercommunale qui a vocation à devenir une médiathèque tête de réseau,

- ...complétée par une programmation événementielle qui rassemble un large public :

Depuis dix ans, la commune est partenaire des Scènes Croisées et des Fadareilles pour l'organisation d'une saison culturelle qui s'étale d'octobre à mai. Ont été organisés une douzaine de spectacles par an représentant une moyenne de 2211 entrées.

Cette saison se complète l'été par :

- Langogne en Fête, corso fleuri traditionnel ;

- le FESTIV'ALLIER durant le premier week-end d'août, qui a réuni 8 000 spectateurs en 2018 pour sa 14e édition et recueilli près de 200 000 vues sur internet (78 000 vues sur la chaîne YouTube) ; il est suivi par 9 100 fans sur Facebook, 1 130 abonnés sur Twitter et 755 sur Instagram ;

- INTERFOLK 48, festival de musiques, danses, chants et cultures du monde dont la 15e édition du 16 au 22 juillet 2017 a accueilli 1 272 spectateurs. De plus, le musée vivant de la Filature des Calquières est également le lieu de résidences d'artistes et d'expositions d'art contemporain, ainsi que la Chapelle des pénitents pour les peintres langonnais. Créée en 1994, la bibliothèque du Haut-Allier est forte de plus de 15000 documents sur tous types de sujets proposés à ses 600 adhérents actifs. Outre son activité de prêts (environ 17 000 par an), elle organise de nombreuses animations, en particulier à destination des scolaires et des EHPAD.

Langogne est labellisée « Ville et Métiers d'Art », « Station Verte de Vacances », « ville fleurie » (1 fleur). L'Office de Tourisme intercommunal de Langogne-Haut Allier, ouvert à l'année, a accueilli 12 794 visiteurs entre janvier et septembre 2017.

A ce tableau, on peut ajouter la gastronomie entre modernité avec la création de la gargantille (spécialité aux myrtilles) et tradition avec la Confrérie des manouls langonnais de Gargantua.

Une offre d'hébergements touristiques qui se maintient :

1149 lits marchands, 1902 emplacements de camping, 1 aire de camping-cars de 40 places (+ 1 aire de service) ; l'attractivité du Lac de Naussac explique l'importance de l'hébergement de plein air.

Des activités de pleine nature riches...

1 plage surveillée, 1 club nautique et 3 centres de location, 3 centres équestres, 1 parc d'accrobranche,

...complétées par des circuits rando/pédestres/cyclo :

1 espace VTT labellisé par la Fédération française de cyclisme, 3 GR (Stevens)

... et une offre d'équipements sportifs diversifiée :

1 bike parc, 3 piscines (dont la piscine intercommunale couverte et ouverte toute l'année), 1 golf, 2 terrains de sports (dont un synthétique), 1 halle des sports, 5 courts de tennis... Divers événements sportifs sont organisés : Cross Triathlon Langogne-Naussac ; Trail naussac RunNature ; Color run ; KTM Mania, championnat d'enduro ; Gargan'Bad, tournoi de badminton ; régates sur le lac...

Une offre sociale dynamique :

Elle se traduit par la présence de plus de 60 associations sportives, culturelles et diverses qui sont actives à Langogne. A noter que depuis 2014, la communauté de communes a mis en place un contrat local de santé qui permet la réalisation de nombreuses actions en partenariat avec ces associations.

Une offre d'habitat à adapter

En 2008, l'INSEE comptabilisait 3673 logements sur la Communauté de Communes Haut-Allier, dont 35, 1 % de résidences secondaires. Les résidences principales (constituées à 70 % de maisons individuelles) comportaient, en moyenne, 4,4 pièces. L'offre actuelle en locatif (principalement en parc privé ancien) ne correspond pas à la demande des nouveaux arrivants (manque de petits logement confortables en centre-ville).

Lors de l'adoption de son PLUi en 2014, la CCHA s'est donc fixée pour objectif une production en logements estimée à 450 (environ 35 par an) sans accroître la périurbanisation et l'étalement.

L'orientation choisie consiste donc à renforcer les polarisations urbaines du territoire et plus particulièrement le centre ancien de Langogne. Il s'agit également de veiller à développer une offre adaptée aux souhaits résidentiels des seniors à proximité des services et équipements publics.

A cet égard, une partie de l'îlot de l'ancien lycée pourrait incorporer des logements répondant pleinement à ces critères.

L'offre d'habitat va donner lieu à la mise en œuvre d'actions en lien avec le PLH (plan local de l'habitat) avec une animation par le manager de centre-ville (*cf. action 3.1.1*).

Un pôle de service structurant

Les commerces de proximité ne couvrent pas l'intégralité des besoins. S'ils sont bien représentés au regard de l'alimentaire, certains domaines ne sont en revanche plus présents (bijouterie, pressing, articles de sports...).

Au niveau des services de santé :

- le Centre Hospitalier de Langogne est le seul établissement public de santé dans un rayon d'une heure de route. Il dispose d'un plateau technique avec 23 lits de médecine et 30 lits d'unité de soins longue durée, ainsi que d'un EHPAD de 87 lits d'hébergement ;

- la maison de santé pluri professionnelle regroupant 13 médecins et professionnels de santé est située en toute proximité du centre hospitalier et est desservie par un système de « taxi à la demande » ;

- le contrat local de santé du Haut Allier conclu entre la CCHA et l'ARS appuie cette dynamique territoriale en animant des partenariats et des actions d'information et de prévention.

En outre, le territoire abrite plusieurs établissements médico-sociaux (soit environ 400 lits). La commune de Langogne dispose de deux écoles, deux collèges, et un lycée proposant des BTS. Des écoles primaires sont également présentes sur les communes de Bel-Air-Val-d'Ance, de Luc, de Rocles et de Saint-Flour de Mercoire. La communauté de communes gère la maison de l'enfance de Langogne Haut Allier qui regroupe une crèche agréée de 28 places, un CLSH (centre de loisirs sans hébergement), ainsi qu'un accueil ado.

Un pôle de formation de l'EPLFPA est en cours de renforcement en lien avec un atelier technologique laitier.

Une antenne du GRETA de MENDE est aussi implantée à Langogne.

Le bureau de poste héberge la Banque postale (les autres grandes enseignes sont également implantées à Langogne). La DGFIP est représentée au travers d'une trésorerie à destination des particuliers et des entreprises.

En outre, une maison de services au public (MSAP) gérée par la communauté de communes accueille les particuliers pour les accompagner dans les démarches numériques administratives aussi variées que la santé, la retraite, l'emploi, la formation, les services préfectoraux ... On compte environ 20 accueils journaliers dans ce lieu où l'on trouve également un espace de télétravail doté d'une visio-conférence et de permanences de partenaires nationaux et départementaux.

Des initiatives pour favoriser le développement durable

L'amélioration des services publics et du patrimoine bâti communal se fait dans une approche de développement durable associant les habitants.

L'éducation à l'environnement s'est matérialisée par la création d'un jardin de la biodiversité, avec composteur, et l'installation d'hôtels à insectes.

Ont également été mis en place des poubelles de tri dans les bâtiments communaux, un éclairage public économe, le diagnostic énergétique des bâtiments et des actions d'isolation s'ensuivant.

Par ailleurs, les services techniques municipaux sont engagés dans une démarche « zéro phyto ».

De plus, une ligne « pédibus » a été créée à Langogne faciliter l'accès piéton des écoles.

S'agissant de la politique de mobilité, le schéma prévu dans le cadre du présent contrat se traduira par de nouvelles actions (PEM, transports collectifs...) ou le renforcement d'actions existantes (aire de recharge pour voitures électriques, déplacements doux, élargissement du transport à la demande actuellement limité aux visites médicales...).

Synthèse du diagnostic et identification des enjeux

Les principaux atouts à valoriser, les principales potentialités à développer :

Si Langogne est une étape bien connue du chemin de Stevenson, elle est avant tout visible par les nombreux véhicules qui empruntent la RN 88 reliant Lyon à Toulouse. Cet axe de circulation permet aussi à la commune d'être au centre d'une large zone de chalandise mise en exergue dans une étude de la CCI et visible, tous les samedis matin, au travers de l'affluence du marché autour de la halle historique.

Les collèges et lycées reflètent également l'étendue de ce bassin de vie, encore élargi grâce aux liaisons ferroviaires avec Nîmes et Clermont-Ferrand. Ces équipements, ainsi que les foyers d'hébergement et la concentration de différents services (hôpital et maison de santé, administrations...) devraient être le terreau d'un tissu commercial plus important.

L'agriculture conserve un poids essentiel, avec notamment un abattoir municipal qui est l'un des plus importants de la région. L'industrie agro-alimentaire locale bénéficie d'une image positive, au travers notamment d'une filière lait bien enracinée et d'un large plateau artisanal qu'on retrouve au sein de la confrérie des Manouls.

Le développement d'une filière laine pourrait s'inscrire dans la renaissance d'une activité traditionnelle (matérialisée par le Musée vivant de la Filature des Calquières) et dans la dynamique des routes de la Laine en Massif Central.

Cette thématique rejoint celle du tourisme dont l'atout majeur est cependant constitué par le lac de Naussac dont les mille hectares ne demandent qu'à être valorisés. L'été concentre le flot des visiteurs particulièrement séduits par les richesses patrimoniales et la qualité des festivals.

Les principales faiblesses ou freins constatés :

Les atouts énumérés ci-dessus présentent tous une part d'ombre qu'il faudra dissiper. En premier lieu, le contournement de la ville, inscrit au Contrat de Plan Etat-Région, devra s'accompagner d'un réaménagement du centre-ville construit au long de cet axe majeur. Les 4 000 m² de l'îlot de l'ancien lycée sont au cœur de ce défi car ils constituent l'unique réserve foncière du centre ancien.

Cependant, cette restructuration représente un coût financier disproportionné par rapport aux ressources humaines et financières d'une commune de 3200 habitants. D'autant que toute commune de cette taille est soumise à de fortes contraintes intrinsèques (zone inondable, protection du patrimoine architectural, accessibilité...) et à l'applicabilité de la loi Montagne et de la loi Littoral. Les secteurs traditionnels de l'économie locale n'offrent pas une dynamique suffisante pour constituer un bassin d'emploi attractif, ce qui limite l'installation des jeunes actifs et entraîne inévitablement un vieillissement de la population.

Il s'agit donc de faire émerger une stratégie autour des enjeux suivants :

- Organiser les flux/déplacements pour pacifier la traversée et faire émerger/renforcer les espaces de sociabilité...
- Capter/canaliser les flux (quotidiens et touristiques) vers les lieux de vie/commerçants de la centralité...
- Renouveler l'image de la centralité/engager un renouvellement du centre ancien (enjeux fonciers au travers notamment de la requalification de l'ancien lycée).
- Conforter et ancrer localement une économie en lien avec l'identité/les spécificités du territoire langonnais (agritourisme par exemple).

1.2 Diagnostic extrait du PLUI (2013)

Dimensions de l'environnement	Bilan environnemental	
	Richesses	Faiblesses
Biodiversité et milieux naturels Préserver la biodiversité et la vitalité des écosystèmes par le maintien de leurs conditions de reproduction	- Une richesse écologique principalement liée aux milieux aquatiques et humides : val d'Allier et ses affluents (Chapeauroux, Langouyrou), zones humides des fonds de vallons. - Des espaces ouverts (prairies naturelles ou pâtures) ou semi-ouverts (pacages boisés, landes) d'intérêt écologique en lien avec des pratiques agricoles extensives - Une faible fragmentation des espaces assurant une bonne fonctionnalité du réseau écologique - Une halte migratoire pour les oiseaux assurée par le lac de Naussac - Des menaces liées à l'urbanisation relativement limitées	- Une protection limitée des milieux et une faible connaissance du patrimoine naturel - Des pollutions urbaines ponctuelles ou agricoles diffuses des cours d'eau pouvant avoir des incidences sur certaines espèces - Le lac de Naussac présente des problématiques d'eutrophisation. Son intérêt écologique est réduit par son mode de gestion : absence de ceinture végétale liée aux modifications saisonnières du niveau de l'eau et dynamique d'eutrophisation - Quelques obstacles peuvent gêner les déplacements de la faune : barrages sur les cours d'eau, RN 88, zone urbaine de Langogne.
Les ressources énergie, air et sol Assurer l'utilisation durable des diverses ressources naturelles physiques en les prélevant de manière à ce que les générations futures puissent avoir le même niveau de développement	- Energie : Des ressources locales (bois, solaire, éolien, eau) présentant un potentiel important pour le développement des énergies renouvelables - Air : Une bonne qualité de l'air assurée par un réseau routier peu fréquenté et une absence d'industrie polluante Des émissions de gaz à effet de serre inférieures à la moyenne départementale par habitant - Sols : Un territoire rural présentant une faible superficie d'espaces urbanisés (environ 2%) Une carrière de 3,3 ha exploitée pour la production de granulats Une absence de prélèvements de matériaux alluvionnaires dans les cours d'eau du territoire	- Energie : Des ressources locales encore peu valorisées pour la production d'énergies renouvelables Une forte dépendance des habitants aux énergies fossiles liée à un parc de logement ancien (45% des logements antérieurs à 1974) et l'absence d'alternatives performantes à la voiture individuelle pour les déplacements - Air : Des émissions de méthane relativement importantes liées à l'activité agricole - Sols : Une augmentation des espaces urbanisés de 41% entre 1990 et 2010 malgré une dynamique démographique nulle
Risques et nuisances Minimiser et prévenir les risques naturels, sanitaires et technologiques pour l'homme et pour la nature afin de lutter contre tout ce qui peut porter atteinte à la santé de l'homme et	- Un territoire peu contraint par les risques - Une ambiance acoustique calme - Une gestion des déchets fonctionnelle et un niveau d'équipements suffisant - Un seul site présentant une pollution des sols à Langogne	- Une vulnérabilité importante de la zone urbaine de Langogne au risque inondation (Allier et Langouyrou) et au risque transport de matière dangereuse du fait de la traversée de la RN88. - Des nuisances acoustiques importantes liées à la RN 88 dans la traversée de Langogne.

aux autres espèces vivantes.		
Paysage et cadre de vie Protéger, mettre en valeur, restaurer et gérer les sites et paysages	- Des entités paysagères de qualité : vallées de l'Allier et du Chapeauroux, lac de Naussac - Paysage en mosaïque associant espaces agricoles et boisés connectés par un maillage bocager - Relief de moyenne montagne entraînant des phénomènes de covisibilité d'un versant à l'autre : sensibilités paysagères des versants et ouvertures paysagères	- Extensions urbaines peu maîtrisées de certains bourg et hameaux - Tendance à l'homogénéisation des paysages : enrichissement des fonds de vallées difficilement accessibles, simplification de la trame paysagère des zones agricoles ouvertes (suppression des haies et des bosquets...)

Annexe 2 – Plan détaillé des périmètres d'intervention

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

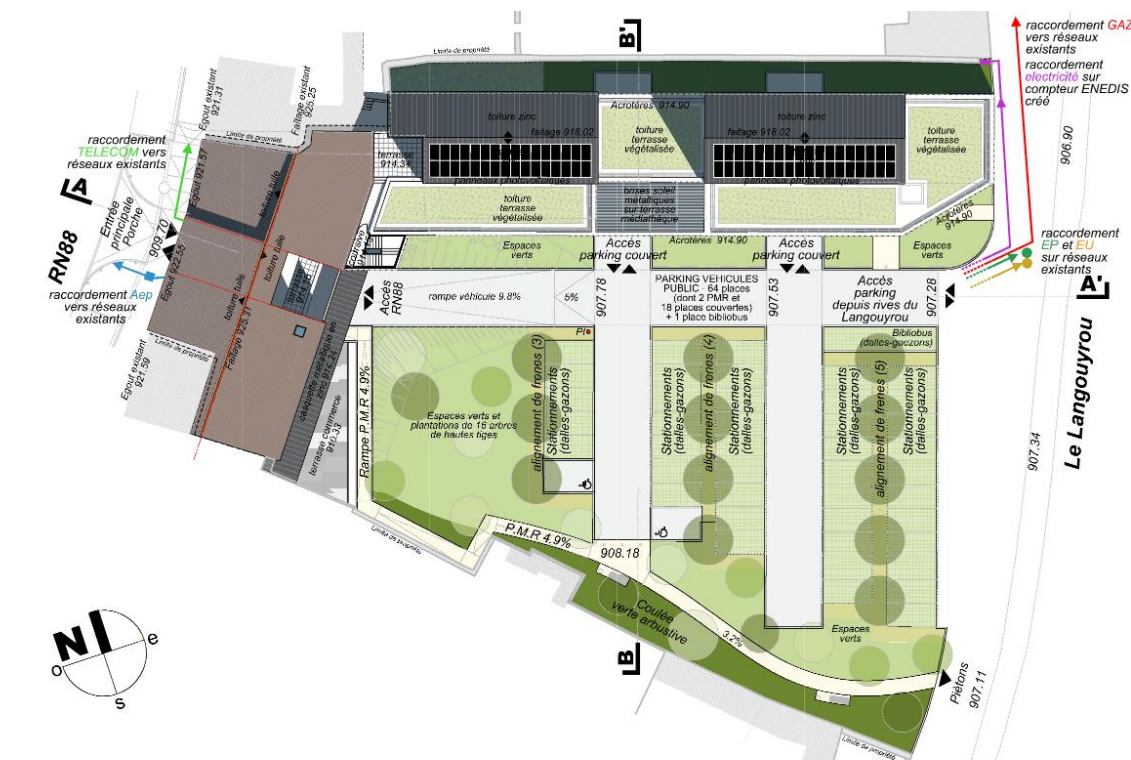
Publié le 30/01/2026

ID : 048-200006930-20260129-2026_004-DE



Les zones du périmètre de l'ORT-PVD de Langogne et de Bel-Air Val d'Ance ont été délimités par rapport à plusieurs critères précis.

1. Le premier périmètre identifié est celui de l'îlot de l'ancien lycée de Langogne. En effet, cette friche en plein cœur du centre bourg représente un potentiel de développement important. Dans ce secteur d'intervention, un projet de requalification a été lancé. L'organisation d'un concours d'architectes a permis de proposer un projet innovant et qui répond aux mieux aux exigences locales. Les bâtiments donnant sur l'avenue principale seront rénovés permettant l'installation des centres médico-psychologiques et la création de logements. La médiathèque et l'Office de Tourisme seront relocalisés dans cet espace pour accroître leur visibilité et renforcer la qualité de leurs services. Un espace accueillera également un commerce. Enfin il y aura des places de parking et un espace vert. Cette première zone représente un enjeu fort pour le développement de l'attractivité du centre-bourg à travers plusieurs entrées.

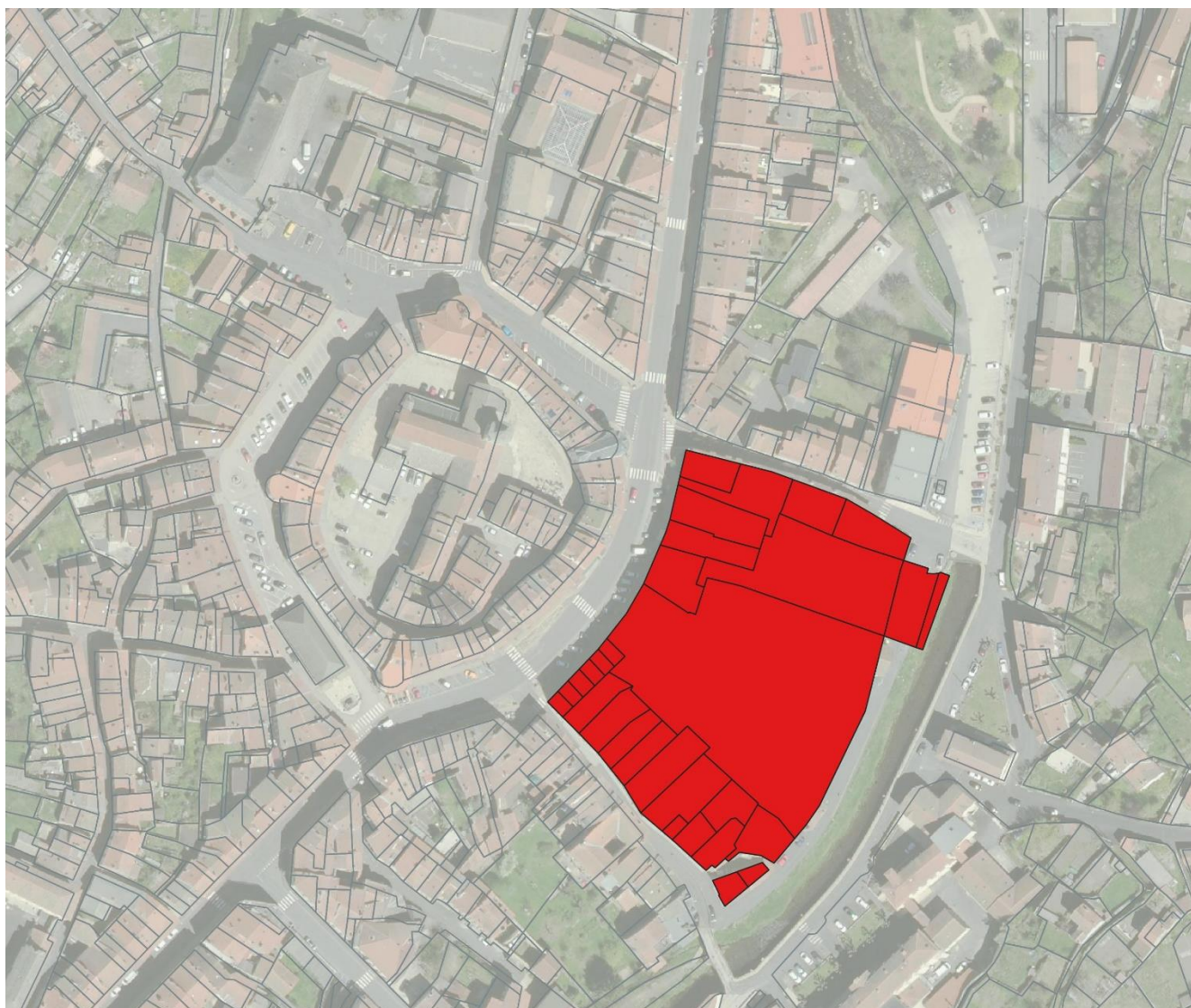


PC 05 Plan des toitures

Restructuration de l'ancien lycée de Langogne - dossier de demande de permis d'aménager

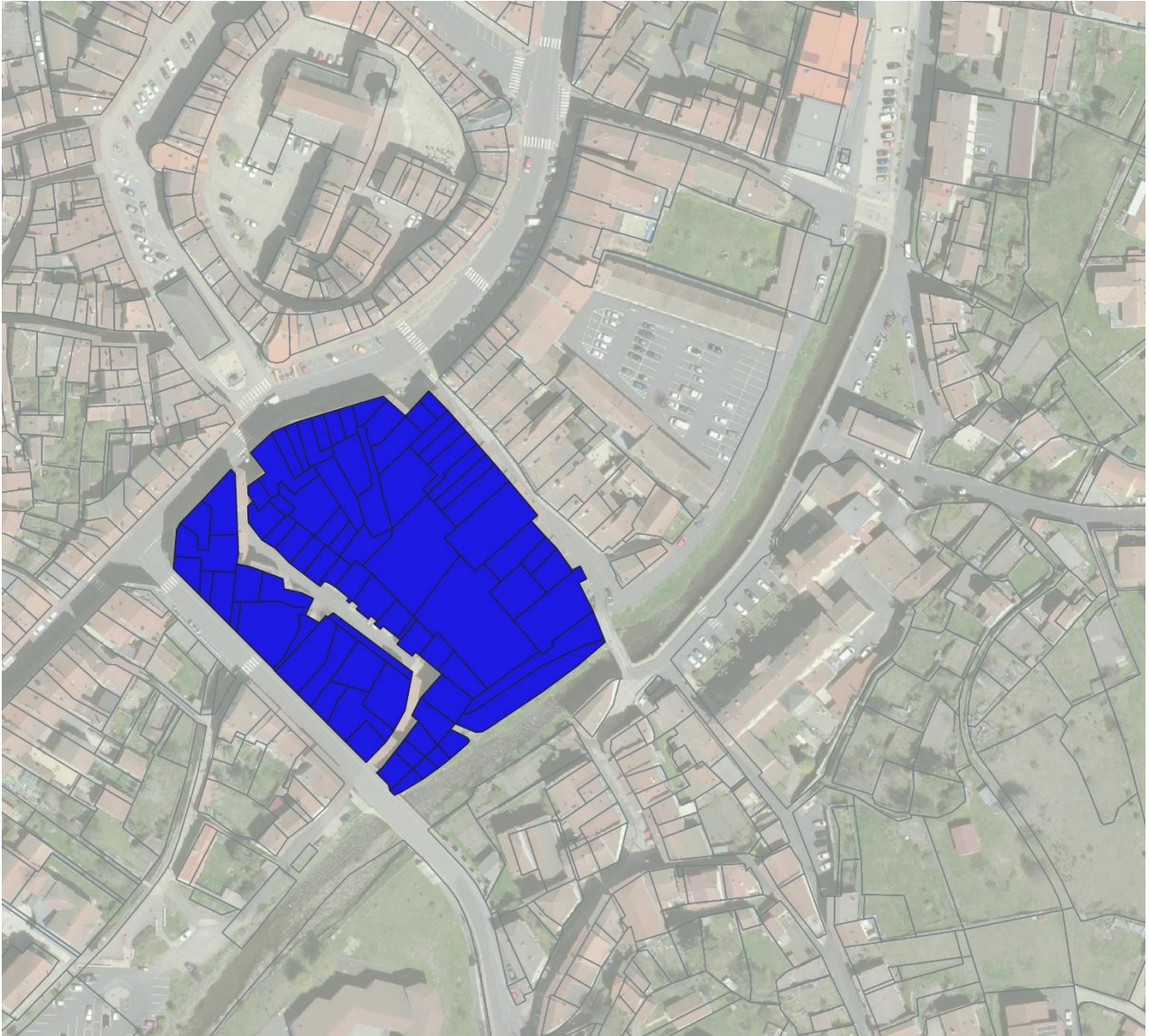
Ech. : 1/100
3/3

Carte n°1 :



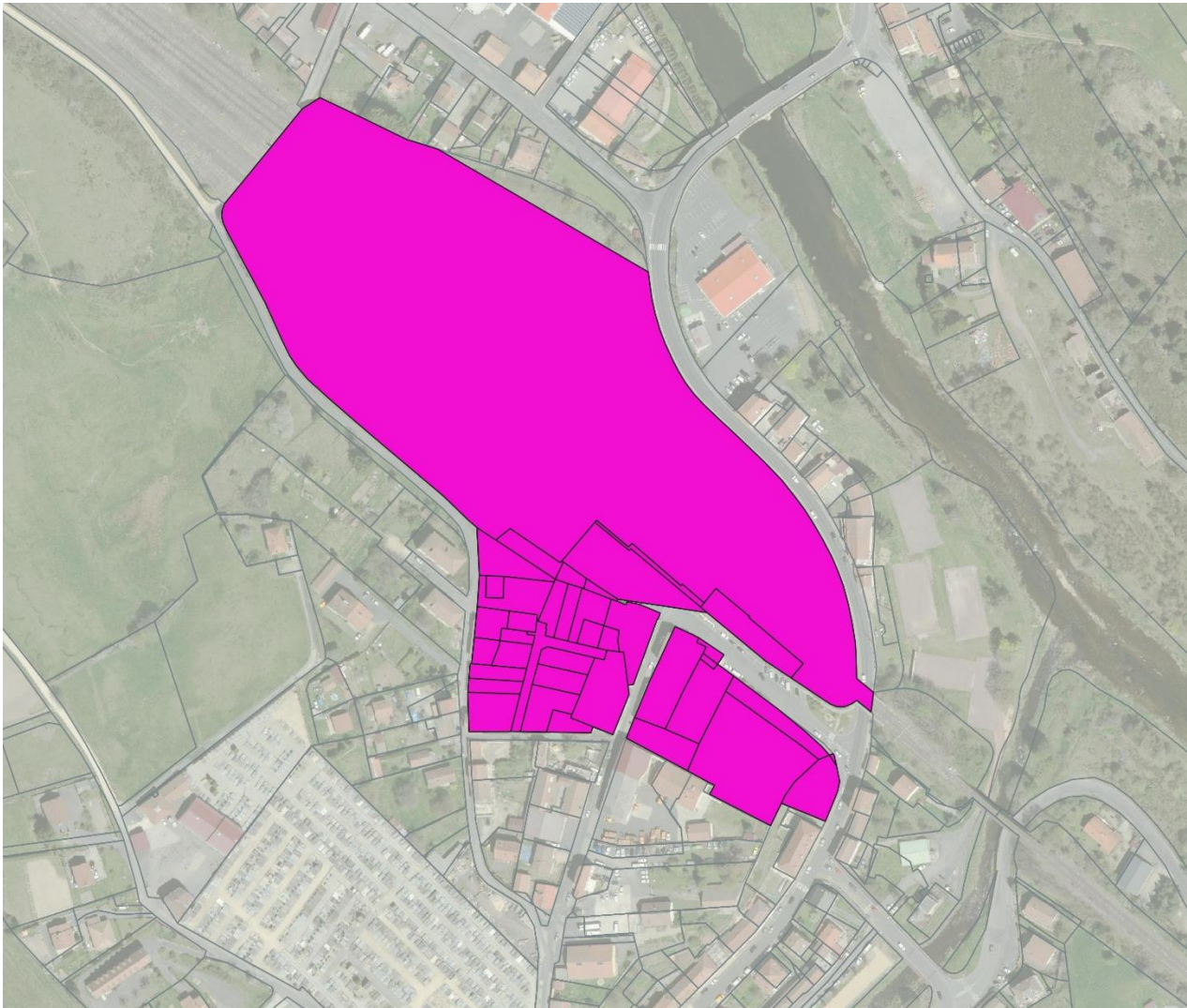
2. Le deuxième secteur prioritaire est le quartier de la filature. Plusieurs bâtiments industriels représentent un potentiel fort d'aménagement dans le centre de la commune. Les porteurs de projet privés à réinvestir ce quartier. De plus, le musée de la filature est un acteur économique et culturel majeur à Langogne et il a pour projet de créer un pôle des métiers d'art et d'artisanat autour de la filature ainsi qu'une résidence d'artiste. Le projet de requalification de l'ancien lycée situé à proximité de cette zone et le pôle des métiers d'art et d'artisanat serviront d'exemple pour motiver les porteurs de projet extérieurs et les habitants. (Plusieurs parcelles de ce secteur sont en zone rouge du PPRI)

Carte n°2 :



3. La thématique de l'accessibilité et de la mobilité nous a permis de mettre en évidence une troisième zone privilégiée pour l'ORT-PVD. C'est le quartier situé autour de la gare de Langogne, composé de nombreux bâtiments dégradés ainsi qu'une grande place centrale qui pourrait accueillir une plateforme multimodale. En effet, le bassin de vie de Langogne est important pour une ville de son envergure, elle draine de nombreux flux qui prennent différentes formes (train, voiture, déplacement à pied, ...). L'objectif est de réfléchir aux flux entrants/sortants de Langogne mais aussi aux flux internes.

Carte n°3 :



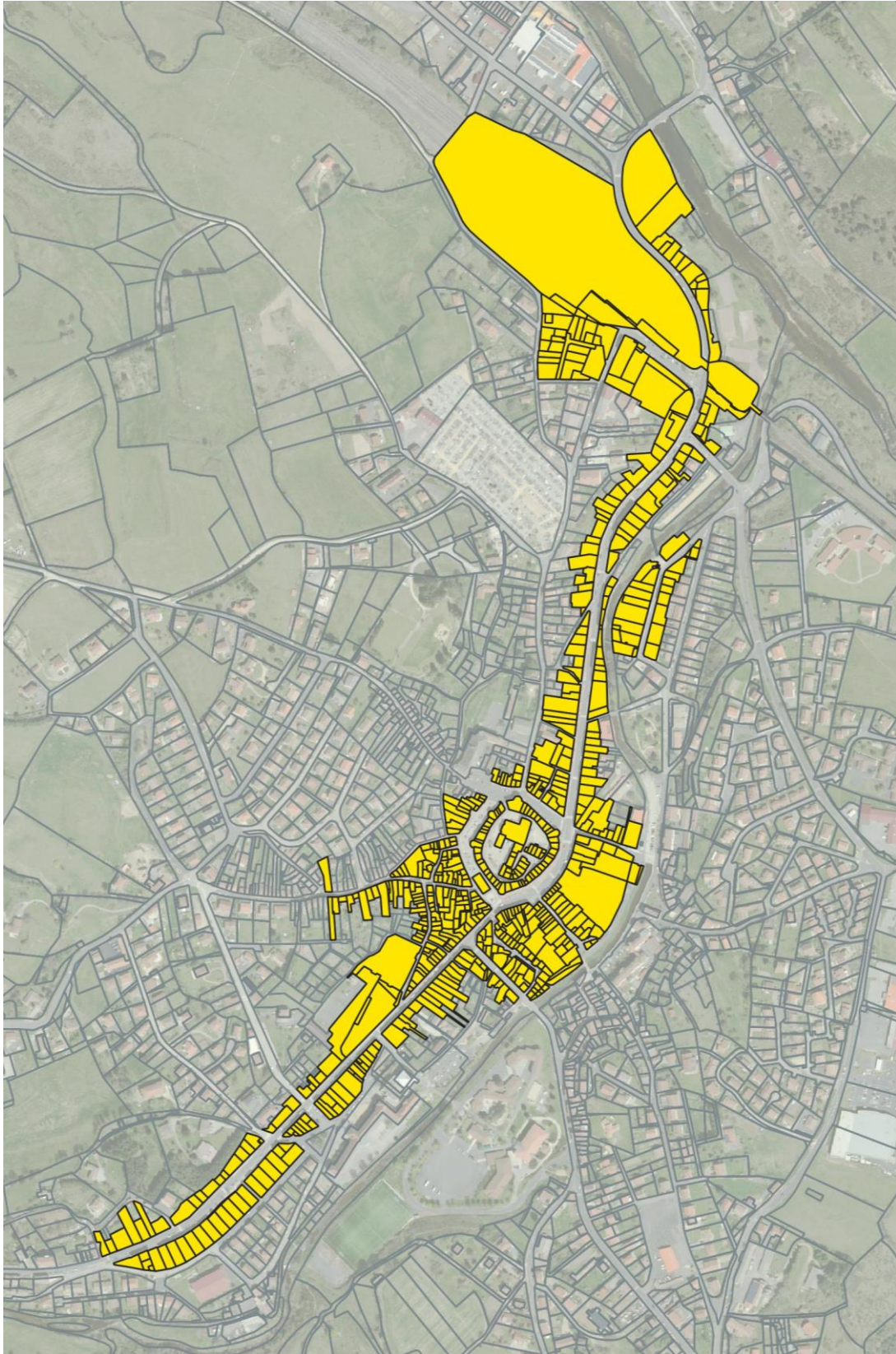
4. Le quatrième secteur d'intervention permet de mettre en évidence Langogne. Il y a de nombreux logements et bâtiments dégradés qui rendent le quartier peu agréable. L'objectif est de réaliser une étude pré-opérationnelle sur toute la CCHA en vue de la mise en place d'une OPAH pour requalifier les quartiers en les rendant plus attractif. De plus, nous avons constaté des difficultés de communication entre les différents acteurs du logement (bailleurs sociaux, communes, habitants, ...). Nous souhaiterions pouvoir créer dans la démarche de l'ORT-PVD, un groupe de travail spécifique au secteur de l'habitat.

Cartes n°4 :



5. La dernière zone de Langogne a été définie par rapport au développement du bourg notamment à travers le commerce local. La zone 5 de l'ORL traverse Langogne et le tour du cœur historique. Ces lieux rassemblent la majeure partie des commerçants et artisans du Bourg. Dans ce secteur, la Commune de Langogne mène déjà des projets comme l'opération façades et vitrines qui proposent, tous les ans, aux habitants et commerçants de rénover la façade ou la vitrine de leurs bâtiments donnant sur l'avenue.

Carte n°5 :



6. La zone de la Commune de Bel-Air-Val-d'Ance est localisé dans le Château. Elle a été définie par rapport et à la redéfinition de la place de réaménagement de l'espace public, ainsi qu'à la mise en place d'un programme d'aide à l'habitat.

Carte n°6 :



7. La seconde zone du centre bourg de Chambon-le-Château concerne notamment à travers le projet de création d'une aire d'accueil de cars permettant de renforcer la fréquentation des commerces de proximité présent dans le centre bourg.

Carte n°7 :



Périmètre Langogne :

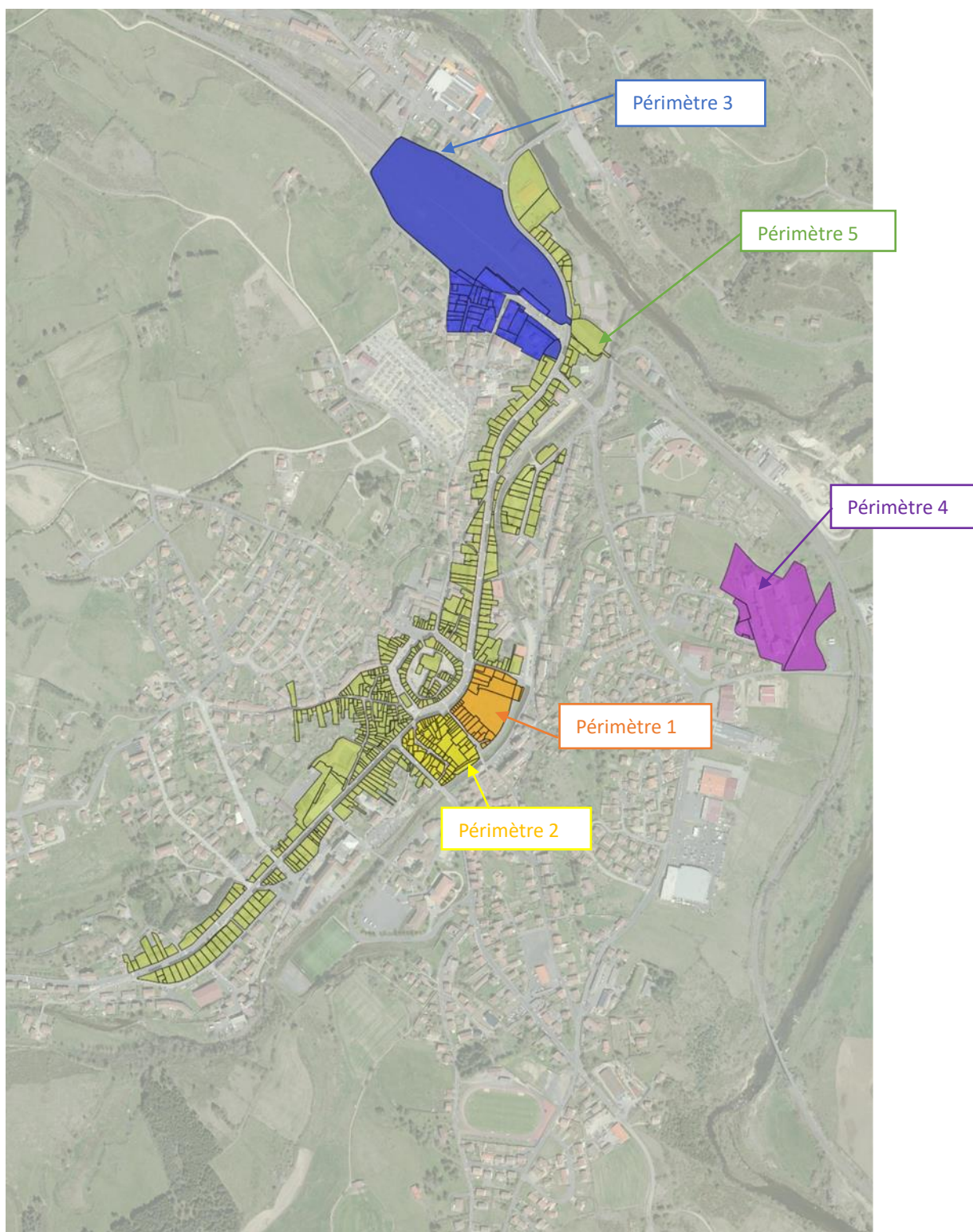


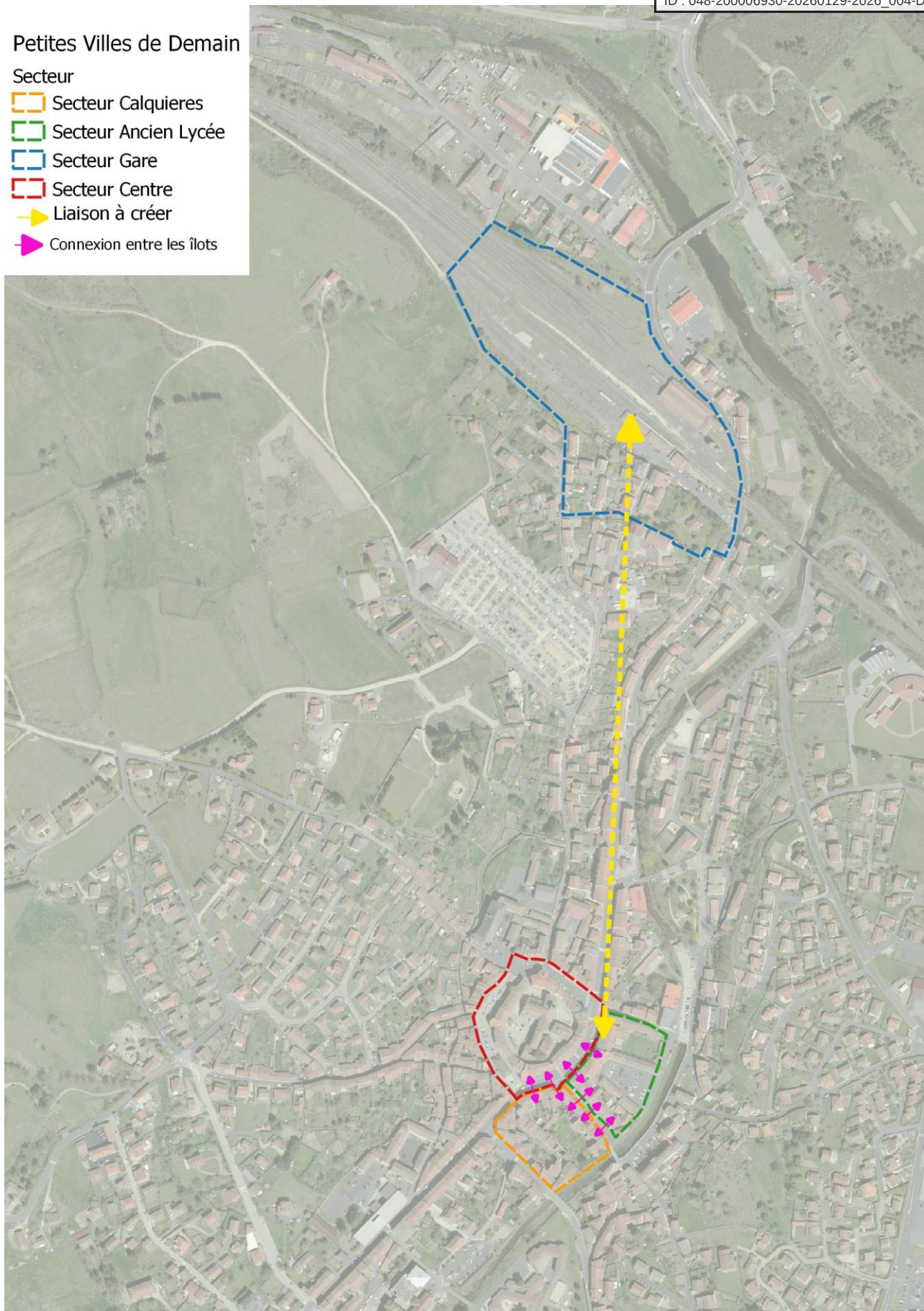


Schéma de Principe du Plan d'Action PVD sur la Commune de Langogne :

Petites Villes de Demain

Secteur

-  Secteur Calquieres
-  Secteur Ancien Lycée
-  Secteur Gare
-  Secteur Centre
-  Liaison à créer
-  Connexion entre les îlots





Annexe 3 : FICHE ACTION

Fiche		Nom de l'action	Maitre d'ouvrage	Périmètre	Synthèse
De la réhabilitation à la reconstruction : vers une offre attractive d'habitat en centre-ville	1-1	Etude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'une OPAH	Communauté de communes du Haut-Allier	5/ 6	Réaliser une phase de diagnostic qui recense les dysfonctionnements du périmètre choisi : problèmes urbains, fonciers, sociaux, état du bâti, conditions de vie des habitants...
	1-2	Mise en place d'un programme d'aide à l'habitat	Communauté de communes du Haut-Allier	2/ 6	A l'issue de l'étude pré-opérationnelle OPAH en cours, il s'agira de mettre en œuvre le programme d'adéquation selon les conclusions de l'étude pré-opérationnelle (OPAH, PIG, RHITORI à l'îlot,) afin de répondre au mieux aux besoins
	1-3	Mise en place d'un groupe de travail sur l'habitat social existant	Communauté de communes du Haut-Allier	4	Ce groupe de travail aura pour objectif de permettre une meilleure communication et coopération entre les acteurs du logement, les habitants des logements sociaux existants et les collectivités.
	1-4	Création de 7 logements	Communauté de communes du Haut-Allier	1	Création de 7 logements de type T2 et T3 au sein du projet de requalification de l'ancien lycée
	1-5	Création de logements de plain-pied	Commune de Bel air Val d'Ance		Projet en maturation
Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2-1	Opération Façades et Vitrines	Commune de Langogne	5	Un nombre important de vitrines jouent un rôle de « repoussoir » dans le centre-ville de Langogne. Pour y pallier, la commune, en liaison avec la Région Occitanie, a mis en place un système de subventionnement pour les bâtiments situés en centre-ville
	2-2	Etude de faisabilité pour la création d'un pôle des métiers d'art à la filature des Calquières	Commune de Langogne	2	La commune de Langogne est labellisée Ville et Métiers d'art. La Filature des Calquières est un musée vivant, propriété de la commune et géré par une association. C'est également un lieu d'exposition et de vente. Le bassin de vie compte 7 artisans labellisés Métiers d'art et le lycée Saint-Pierre-Saint-Paul propose deux formations axées sur les thématiques artisanat et métiers d'art, et métiers d'art et du design. Une structure capable de rassembler, accueillir, et promouvoir les métiers d'art est envisageable sous la forme d'un pôle métiers d'art aux abords de la filature, permettant d'être attractif pour les artisans, d'étoffer l'offre touristique et de pérenniser cette structure.
	2-3	Création d'une pépinière commerciale/atelier partagé	Communauté de communes du Haut-Allier	1	La CCHA a pour projet la requalification du site de l'ancien lycée Saint-Joseph, patrimoine bâti en cœur de ville, avec pour ambition la dynamisation du centre-ville, une nouvelle offre de services et la conservation de la vocation de stationnement du cœur d'îlot. Un des volets de ce projet est la création d'une pépinière commerciale/atelier partagé.
	2-4	Création et animation d'un site internet marchand pour le bassin de vie	SCIC		Fiche Bilan

	2-5	Implantation d'un centre logistique au service des acteurs économiques	SCIC		
	2-6	Achat et aménagement de locaux commerciaux	SCIC		
	2-7	Etude de faisabilité d'une résidence artistique	Commune de Langogne	2	Dans le cadre des actions culturelles menées, un lieu de résidence serait un élément favorisant la rencontre entre les artistes et les habitants du territoire. Il permettrait le développement d'une scène artistique et culturel déjà existante sur Langogne avec le musée de la filature des Calquières et le Festiv'Allier par notamment. La résidence concernerait aussi bien les arts de la scène que l'art contemporain.
	2-8	Actions favorisant le développement économique et commercial du centre-ville de Langogne	Commune de Langogne		Participer aux actions favorisant le développement économique et commercial en centre-ville tel que le marché de Noël et la Journée Nationale du Commerce de Proximité.
Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	3-1	Etude préalable pour la création d'un pôle d'échange multimodal (PEM)	Commune de Langogne	3	Face à la nécessité de proposer en gare de Langogne une interconnexion sur les différents modes de déplacements. Divers travaux sont prévus aux abords de la gare avec la réfection de la voirie, la gare ayant été mise en accessibilité par la Région. Une réflexion globale doit être menée, l'aménagement de l'ensemble de cet espace pouvant permettre la mise en place d'un PEM.
	3-2	Etude sur l'identification de parcours de services, marchands et usuels à Langogne.	Commune de Langogne	5	Cette étude est destinée à définir les orientations urbanistiques afin d'établir une cohérence entre les différents lieux publics et leurs usages, en particulier pour les questions de mobilité et d'accessibilité
	3-3	Aire de covoiturage	Commune de Langogne	5	Au regard de l'important flux journalier de véhicules particuliers lié principalement aux trajets domicile-travail, il est envisagé l'implantation d'aires de covoiturage aux entrées de ville
	3-4	Les Cheminades	Commune de Langogne	5	Aménagement de cheminements piétonniers
	3-5	Ligne de transport Village Langogne Village	Communauté de communes du Haut-Allier		Création de 3 lignes de transport entre les différentes communes du territoire et la commune de Langogne
Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	4-1	Réaménagement des places du centre bourg de Chambon-le-Château (Bel-Air-Val-d'Ance)	Commune de Bel air Val d'Ance	6	Une réflexion a été menée sur le réaménagement des places du centre bourg de Chambon le Château. Le but est de créer une vraie place dédiée à la rencontre. La place centrale doit faire le lien entre le front bâti du café, de la mairie et le manoir. Ce réaménagement va permettre un meilleur accès aux commerces des places (pharmacie, café, restaurant, ...) et une fluidité de circulation entre les deux places ainsi qu'une unité visuelle au sein du centre bourg
	4-2	Aménagement d'un espace public et de parkings sur l'îlot de l'ancien lycée de Langogne	Communauté de communes du Haut-Allier	1	La CCHA a pour projet la requalification du site de l'ancien lycée, patrimoine bâti en cœur de ville, avec pour ambition la dynamisation du centre-ville, une nouvelle offre de services et la conservation de la vocation de stationnement du cœur d'îlot. Un des volets de ce projet est l'aménagement d'un espace public et de stationnement en cœur de ville.
	4-3	Etude sur la mise en valeur de la Halle de Langogne et du monument aux morts	Commune de Langogne	5	Etude sur la mise en valeur de la Halle et du monument aux morts afin d'en améliorer l'accessibilité et de mettre en valeur le patrimoine local.
	4-4	Etude de communication sur l'identité du territoire	Commune de Langogne		Cette étude permettrait de trouver une identité propre, un slogan fédérateur qui soit représentatif pour les acteurs du territoire, et valorisant pour l'attractivité (marketing territorial).



	4-5	Aménagement zone touristique Naussac	Communauté de communes du Haut-Allier		Aménager la zone touristique de Naussac, en vue de renforcer l'attractivité touristique du secteur en développant l'hébergement quatre saisons, afin de prolonger la saison touristique.
	4-6	Action en vue de pérenniser l'animation culturelle des acteurs locaux	Commune de Langogne		Pérenniser l'animation culturelle des acteurs locaux.
Fournir l'accès aux équipements et services publics	5-1	Repositionnement de l'Office du Tourisme de Langogne-Haut Allier	Communauté de communes du Haut-Allier	1	La CCHA a pour projet la requalification du site de l'ancien lycée, patrimoine bâti en cœur de ville, avec pour ambition la dynamisation du centre-ville, une nouvelle offre de services et la conservation de la vocation de stationnement du cœur d'îlot. Un des volets de ce projet est le repositionnement de l'office de tourisme intercommunal en cœur de ville. L'Office de tourisme intercommunal sera localisé en rez-de-chaussée du nouveau bâtiment et avec une vitrine donnant sur l'Avenue Charles de Gaulle (RN 88).
	5-2	Repositionnement des locaux du Centre Médico-Psychologique	Communauté de communes du Haut-Allier	1	La CCHA a pour projet la requalification du site de l'ancien lycée Saint-Joseph, patrimoine bâti en cœur de ville, avec pour ambition la dynamisation du centre-ville, une nouvelle offre de services et la conservation de la vocation de stationnement du cœur d'îlot. Un des volets de ce projet est le repositionnement des locaux du centre médico-psychologique en cœur de ville. Le Centre Médico-Psychologique bénéficiera de locaux permettant la gestion des flux de leurs patients (adultes et enfants). De plus il sera plus accessible en étant en plein centre-ville de Langogne.
	5-3	Création d'une médiathèque tête de réseau	Communauté de communes du Haut-Allier	1	La CCHA a pour projet la requalification du site de l'îlot de l'ancien lycée de Langogne, patrimoine bâti en cœur de ville, avec pour ambition la dynamisation du centre-ville, une nouvelle offre de services et la conservation de la vocation de stationnement du cœur d'îlot. Un des volets de ce projet est la création d'une médiathèque tête de réseau en cœur de ville. Le projet de nouvelle médiathèque devra permettre de disposer d'une surface d'environ 450 m2, sur un seul niveau pour la partie "Espace accessible au public" pour faciliter la gestion future.
	5-4	Création d'une aire d'accueil de camping-car	Communauté de communes du Haut-Allier	7	Création d'une aire de stationnement de camping-car à l'entrée du bourg de Chambon le Château sur la commune de Bel-Air Val d'Ance.
	5-5	Création d'une maison des associations	Commune de Bel air Val d'Ance		Projet en Maturation

FICHE ACTION N° 1-1

Etude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'une OPAH

Orientation stratégique	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Action nom	Etude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'une OPAH
Action n°	1-1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Haut-Allier EPCI
Description de l'action	Réaliser une phase de diagnostic qui recense les dysfonctionnements du quartier du périmètre choisi : problèmes urbains, fonciers, sociaux, état du bâti, conditions de vie des habitants... Faire une étude préalable préconisant les solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés lors du diagnostic et définir les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre dans l'opération programmée.
Partenaires	ANAH
Dépenses prévisionnel/définitif	41 200 € coût de l'étude
Plan de financement prévisionnel / définitif	ANAH 20 000 € CCHA 21 200 €
Calendrier	Octobre 2021- Juin 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Volet habitat du PLUI de la CCHA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur de suivi : Comité de pilotage et Comité technique Indicateur d'évaluation : Faisabilité d'une OPAH-RU
Conséquence sur la fonction de centralité	Le programme va permettre de revitaliser les centres-villes de Langogne et Chambon le château, de développer une offre de logement diversifié et de qualité dans les centres anciens, limiter la vacance dans le centre et renforcer l'attractivité des centralités
Annexes	Périmètre 5 et 6 Annexe 2

FICHE ACTION N° 1-2

Mise en place d'un programme d'aide à l'habitat

Orientation stratégique	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Action nom	Mise en place d'un programme d'aide à l'habitat
Action n°	1-2
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Haut-Allier EPCI
Description de l'action	A l'issue de l'étude pré-opérationnel OPAH en cours, il s'agira de mettre en œuvre le programme d'adéquat selon les conclusions de l'étude pré-opérationnelle (OPAH, PIG, RHITORI à l'îlot,) afin de répondre au mieux aux besoins.
Partenaires	ANAH, Département de la Lozère, Région Occitanie, Bailleurs
Dépenses prévisionnel/définitif	A Définir selon le programme mis en œuvre
Plan de financement prévisionnel / définitif	A Définir
Calendrier	2022-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-Volet habitat du PLUI de la CCHA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateur de suivi : Copil : Cotech Indicateur d'évaluation : Nombre de logements aidés
Conséquence sur la fonction de centralité	Le programme va permettre de revitaliser les centres-villes de Langogne et Chambon le château, de développer une offre de logement diversifié et de qualité dans les centres anciens, limiter la vacance dans le centre et renforcer l'attractivité des centralités, de permettre l'installation des ménages au cœur de celle-ci.
Annexes	Périmètre 2 et Carte 6 Annexe 2

FICHE ACTION N° 1-3

Mise en place d'un groupe de travail sur l'habitat social

Orientation stratégique	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Action nom	Mise en place d'un groupe de travail sur l'habitat social existant
Action n°	1-3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Haut Allier EPCI
Description de l'action	Il existe des difficultés de communication entre les habitants, les bailleurs sociaux et les collectivités, ce qui engendre parfois des incompréhensions. Ce groupe de travail aura pour objectif de permettre une meilleure communication et coopération entre les acteurs du logement, les habitants des logements sociaux existants et les collectivités.
Partenaires	Bailleurs sociaux présents sur le territoire : Lozère Habitations, Polygone, OPAC 43 Anah DDT
Dépenses prévisionnel/définitif	Néant
Plan de financement prévisionnel / définitif	Néant
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Volet Habitat PLUI de la communauté de communes
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements créés Nombre de logements rénovés.
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce groupe de travail a pour objectif de favoriser la revalorisation/requalification des îlots d'habitats et de certains quartiers et d'adapter et maintenir une offre de logement de qualité. Favorisant les installations en centre-ville.
Annexes	Périmètre 4 annexe 2

FICHE ACTION N° 1-4

Création de 7 logements

Orientation stratégique	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville								
Action nom	Création de 7 logements								
Action n°	1.4								
Statut	Engagée								
Niveau de priorité	Fort								
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut Allier EPCI								
Description de l'action	La CCHA a pour projet la requalification du site de l'ancien lycée Saint-Joseph, patrimoine bâti en cœur de ville, avec pour ambition la dynamisation du centre-ville, une nouvelle offre de services et la conservation de la vocation de stationnement du cœur d'îlot. Un des volets majeurs de ce projet est la création de 7 logements. Le projet de requalification prévoit la démolition des bâtiments présents sur le site puis la reconstruction d'une partie d'entre eux. Des logements de type T2 et T3 sont prévus dans l'opération : - 4 logements T3 de surface d'environ 65 m² destinés à accueillir des personnes âgées non dépendantes, - 3 logements T2 de surface de 50 m², destinés à l'accueil d'étudiants. Les logements seront aménagés aux niveaux 2 et 3 de la partie centrale. Ils seront accessibles par un escalier et par un ascenseur. Une partie de ces logements seront accessible aux personnes handicapées.								
Partenaires	Etat, Région Occitanie, Département de la Lozère								
Dépenses prévisionnel/définitif	1 111 213,79 € HT								
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table> <tr> <td>Etat DETR</td><td>333 364 €</td></tr> <tr> <td>Région Occitanie</td><td>42 000 €</td></tr> <tr> <td>Conseil départemental</td><td>70 000 €</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>786 343,20 €</td></tr> </table>	Etat DETR	333 364 €	Région Occitanie	42 000 €	Conseil départemental	70 000 €	Autofinancement	786 343,20 €
Etat DETR	333 364 €								
Région Occitanie	42 000 €								
Conseil départemental	70 000 €								
Autofinancement	786 343,20 €								
Calendrier	2021-2023								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Construction des logements								
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet va permettre la requalification d'un îlot en centre-ville de Langogne. Cette requalification va renforcer le dynamisme du centre-ville en transformant une friche en un espace dynamique et fédérateur. La construction de sept logements au cœur va renforcer l'offre de logement dans le centre et renforcer la capacité d'accueil de celui-ci.								
Annexes	Permis d'aménagement, permis de construire Périmètre 1 Annexe 2								

FICHE ACTION N° 1-5

Création de logements de plain-pied dans le centre de Chambon

Orientation stratégique	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Action nom	Création de logements de plain-pied
Action n°	1-5
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de Bel air Val d'Ance
Description de l'action	Création de logements de plain-pied dans le centre de Chambon le Château à proximité des commerces. Le projet de création de logements serait réalisé en transformant un immeuble actuellement vacant.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	A Définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A Définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Construction des logements
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet permettrait de renforcer la fonction de centralité du bourg de Chambon le Château en valorisant le maintien de ces commerces, et permettant l'accueil de population âgées et /ou en perte d'autonomie en cœur de ville.
Annexes	Périmètre 6 Annexe2

FICHE ACTION N° 2-1

Opération Façades et Vitrines

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Opération Façades et Vitrines
Action n°	2-1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Langogne
Description de l'action	Un nombre important de vitrines jouent un rôle de « repoussoir » dans le centre-ville de Langogne. Pour y pallier, la commune, en liaison avec la Région Occitanie, a mis en place un système de subventionnement pour les bâtiments situés en centre-ville. Depuis 2015, le système de subventionnement est doté d'une enveloppe de 30.000 €/an répartis en fonction d'un règlement mis en place par la collectivité. Les subventions sont attribuées après avis d'une commission dédiée. Il est à noter que cette opération a débuté en 2000.
Partenaires	La Région Occitanie
Dépenses prévisionnel/définitif	Commune : 30 000 € maximum par an Région : 30 000 € maximum par an
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement (section de fonctionnement)
Calendrier	Annuel - Renouvelable
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : Nombre de demandes Indicateur de résultats : Augmentation de la fréquentation du centre-ville ; Augmentation des ventes des commerces ;
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'attractivité des commerces de centres villes Lutte contre la vétusté en centre-ville d'un patrimoine privé. Inciter avec l'aide de la Région les privés à investir pour améliorer visuellement et qualitativement le centre-ville.
Annexes	Centre-ville de Langogne – Avenue du Docteur Conturie, Boulevard De Gaulle et Avenue du Maréchal Foch 48300 Langogne -(cf. délibération en date du 13 juin 2017 définissant le périmètre de l'opération « façades et vitrines ») Périmètre 5 Annexe 2

FICHE ACTION N° 2-2

Etude de faisabilité pour la création d'un pôle des métiers d'art

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Etude de faisabilité pour la création d'un pôle des métiers d'art à la filature des Calquières
Action n°	2-2
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Langogne
Description de l'action	La commune de Langogne est labellisée Ville et Métiers d'art. La Filature des Calquières est un musée vivant, propriété de la commune et géré par une association. C'est également un lieu d'exposition et de vente. Le bassin de vie compte 7 artisans labellisés Métiers d'art et le lycée Saint-Pierre-Saint-Paul propose deux formations axées sur les thématiques artisanat et métiers d'art, et métiers d'art et du design. Une structure capable de rassembler, accueillir, et promouvoir les métiers d'art est envisageable sous la forme d'un pôle métiers d'art aux abords de la filature, permettant d'être attractif pour les artisans, d'étoffer l'offre touristique et de pérenniser cette structure. Volonté de mieux connaître les différents acteurs de cette filière qui est un patrimoine local à préserver. Dans un premier temps, une étude est nécessaire pour identifier les différents acteurs de la filière et de leurs liens /interactions. Dans un second temps, il est prévu la mise en place d'une coopération autour de cette filière pour créer un pôle des métiers d'art.
Partenaires	AMAC, Office du tourisme, Ville et Métiers d'Art, Lycée Saint-Pierre-Saint-Paul, Commune de Langogne, GAL Terres de Vie, DDT, Conseil départemental, CCHA
Dépenses prévisionnel/définitif	20 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A Définir
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création d'un comité de suivi ; Création d'un groupement qui soutient la filière ;
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de renforcer l'attractivité touristique en centre-ville, drainant un flux de population plus important au cœur de celle-ci. Cette action permettra aussi de structurer une filière d'activité autour des métiers de la laine, renforçant ainsi l'activité économique.
Annexes	Respect du PPRI Périmètre 2 Annexe 2

FICHE ACTION N° 2-3

Création d'une pépinière commerciale/atelier partagé

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré						
Action nom	Création d'une pépinière commerciale/atelier partagé						
Action n°	2-1						
Statut	Engagée						
Niveau de priorité	Fort						
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Haut Allier						
Description de l'action	La CCHA a pour projet la requalification du site de l'ancien lycée Saint-Joseph, patrimoine bâti en cœur de ville, avec pour ambition la dynamisation du centre-ville, une nouvelle offre de services et la conservation de la vocation de stationnement du cœur d'îlot. Un des volets de ce projet est la création d'une pépinière commerciale/atelier partagé.						
Partenaires	Département de la Lozère, CCI et CMA de la Lozère, dispositif inter consulaire RELANCE et SCIC LAC48.COOP						
Dépenses prévisionnel/définitif	201 385,03€ HT						
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table> <tr> <td>Région Occitanie</td><td>48 400 €</td></tr> <tr> <td>Conseil départemental</td><td>18 000 €</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>46 985,026 €</td></tr> </table>	Région Occitanie	48 400 €	Conseil départemental	18 000 €	Autofinancement	46 985,026 €
Région Occitanie	48 400 €						
Conseil départemental	18 000 €						
Autofinancement	46 985,026 €						
Calendrier	2020-2023						
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie						
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Pépinière commerciale/atelier partagé mis à disposition						
Conséquence sur la fonction de centralité	Favoriser le développement économique du centre-ville de Langogne						
Annexes	-Permis de construire -Permis d'aménager Périmètre 1 Annexe 2						

FICHE ACTION N° 2-4

Création et animation d'un site internet marchand

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Création et animation d'un site internet marchand pour le bassin de vie
Action n°	2-4
Statut	Fiche Bilan
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	SCIC LAC48.COOP
Description de l'action	Le bassin de vie Langonnais se situe à cheval sur plusieurs départements, communautés de communes et régions. Les acteurs locaux veulent créer un outil adapté au bassin de vie qui permet de rassembler tous les acteurs locaux (les professionnels, les associations, les collectivités et les habitants) pour développer l'économie locale. La première action consistait en la création d'une plateforme internet pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation et aux évolutions des modes de vie. Le site internet marchand a déjà été créé. Il est actuellement en cours d'aménagement. Dans un second temps l'animation de ce site se fera par la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) de développement local Lac48.Coop, qui regroupe tous les acteurs concernés, publics et privés.
Partenaires	CCHA, Mairie de Langogne
Dépenses prévisionnel/définitif	40 500 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2019 Création 2020 Mise en service et l'animation 202X Renouvelable
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Flux du portail internet
Conséquence sur la fonction de centralité	-Renforcer l'attractivité des commerces en favorisant leur adaptations aux niveaux modes de consommation.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2-5

Implantation d'un centre logistique

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Implantation d'un centre logistique au service des acteurs économiques
Action n°	2-5
Statut	Fiche Bilan
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	SCIC LAC48.COOP
Description de l'action	En lien avec le site marchand, un bâtiment sera nécessaire pour pouvoir mettre en place plusieurs services mutualisés comme le système de drive ou de livraison de produits locaux. Achat et aménagement d'un bâtiment pouvant accueillir les services mutualisés de langogneetvous.com : un bureau et un centre logistique. Ce centre logistique permettra le développement de plusieurs services comme le drive, la livraison et le click and collect. Ce bâtiment accueillera également un local commercial à louer.
Partenaires	CCI de la Lozère, Dispositif inter consulaire RELANCE, Conseil départemental de la Lozère, Langogne et la CCHA
Dépenses prévisionnel/définitif	Achat 70 000 € Travaux 30 000 € Equipements 20 000 € Total : 120 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2020-2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-Centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation et exploitation du centre logistique
Conséquence sur la fonction de centralité	Favoriser le développement des circuits courts, afin de renforcer les achats dans les commerces de proximité en centre-ville.
Annexes	



FICHE ACTION N° 2-6

Achat et aménagement de locaux commerciaux

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Achat et aménagement de locaux commerciaux
Action n°	2-6
Statut	Fiche Bilan
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	SCIC LAC48.COOP
Description de l'action	La SCIC Lac48.Coop veut permettre à des professionnels de s'implanter sur le secteur de Langogne avec plus de facilité Achat et aménagement de locaux commerciaux, ou artisanaux pour accueillir des porteurs de projets. Ces locaux ont pour vocation de devenir un incubateur pour un porteur de projet. Ils seront situés dans le bâtiment accueillant le bureau et le centre logistique de la SCIC.
Partenaires	CCI de la Lozère, Dispositif inter consulaire RELANCE, Association Terre de vie en Lozère, Europe, Etat, Conseil départemental de la Lozère et CCHA
Dépenses prévisionnel/définitif	150 000 à 200 000€ par opération
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2020-2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Accueil de porteurs de projets dans les espaces commerciaux aménagés
Conséquence sur la fonction de centralité	Favoriser l'implantation de nouvelle activité en centre-ville grâce à l'incubateur de projet. Renforcer l'offre commerciale de la centralité.
Annexes	



FICHE ACTION N° 2-7

Etude de faisabilité d'une résidence artistique

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Etude de faisabilité d'une résidence artistique
Action n°	2-7
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Association des Métiers d'Art en Cévennes
Description de l'action	Dans le cadre des actions culturelles menées, un lieu de résidence serait un élément favorisant la rencontre entre les artistes et les habitants du territoire. Il permettrait le développement d'une scène artistique et culturel déjà existante sur Langogne avec le musée de la filature des Calquières et le Festiv'Allier par notamment. La résidence concernerait aussi bien les arts de la scène que l'art contemporain.
Partenaires	Région Occitanie, DRAC Occitanie, Département de la Lozère, CCHA, Ville de Langogne.
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimation de 40 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Accueil d'artiste en résidence
Conséquence sur la fonction de centralité	La résidence d'artistes permettra de renforcer le rôle de centre culturel de la commune au sein de son bassin de vie
Annexes	Périmètre 2 Annexe 2

FICHE ACTION N° 2-8

Actions favorisant le développement économique et commercial du centre-ville Langogne

Orientation stratégique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	Actions favorisant le développement économique et commercial du centre-ville de Langogne
Action n°	2-8
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Langogne
Description de l'action	Parmi ces actions il y a notamment la Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP) et le marché de Noël de Langogne. La JNCP est un événement national qui a pour objectif de mettre en avant le travail, le savoir-faire et le quotidien des commerces de proximité à travers des activités de partages et de convivialités. Le marché de Noël se déroule chaque année à Langogne et il rassemble de très nombreux commerçants et associations Organisation de la JNCP, organisation du marché de Noël, rencontre des commerçants et des habitants et mise en place d'animations.
Partenaires	Association des commerçants et artisans de Langogne : E.Langogne.
Dépenses prévisionnel/définatif	Variable selon les années
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement
Calendrier	Renouvelable annuellement
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des animations par la commission centre-ville de la Mairie de Langogne. Nombre d'événements créés, participation des habitants, nombre de touristes attirés.
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation du commerce de proximité, promotion et développement de l'économie locale.
Annexes	Néant



FICHE ACTION N° 3-1

Etude pour la création d'un pôle d'échange multimodal (PEM)

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Etude préalable pour la création d'un pôle d'échange multimodal (PEM)
Action n°	3-1
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Langogne
Description de l'action	Volonté locale de maintenir la ligne SNCF Clermont-Ferrand/Nîmes et défendre le train « le Cévenol ». Dans le cadre du plan de relance et des annonces gouvernementales, la revitalisation de cette ligne ferroviaire a été annoncée, renforçant la nécessité de proposer en gare de Langogne une interconnexion sur les différents modes de déplacements. Divers travaux sont prévus aux abords de la gare avec la réfection de la voirie, la gare ayant été mise en accessibilité par la Région. Une réflexion globale doit être menée, l'aménagement de l'ensemble de cet espace pouvant permettre la mise en place d'un PEM. Développement des mobilités douces Augmentation du nombre de borne de recharge pour véhicule électrique.
Partenaires	Région Occitanie (plan régional PEM), Département de la Lozère, SNCF, DIR, Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude : 35.000 €, Travaux : estimation à 250 000 €,
Calendrier	2022 : étude 2023 -2024 : Travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Amélioration du service de transport et diversification de l'offre au niveau de la PEM.
Conséquence sur la fonction de centralité	Créer un pôle d'échange multimodal au niveau de la gare de Langogne, permettant de faciliter l'accès au territoire ; le lien entre la gare et le centre-ville et in fine une plus grande fréquentation du centre-ville.
Annexes	Permis de construire/ Permis d'aménager Périmètre 3 Annexe 2

FICHE ACTION N° 3-2

Identification de parcours de services, marchands et usuels

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Etude sur l'identification de parcours de services, marchands et usuels à Langogne
Action n°	3-2
Statut	Projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Langogne
Description de l'action	Cette étude est destinée à définir les orientations urbanistiques afin d'établir une cohérence entre les différents lieux publics et leurs usages, en particulier pour les questions de mobilité et d'accessibilité Cette étude permettra d'aboutir à la création d'un schéma directeur des espaces publics. Diagnostic des mobilités, puis orientations stratégiques traduites dans un schéma directeur, et traduites dans un programme de travaux
Partenaires	État, Département de la Lozère, CCHA, SNCF.
Dépenses prévisionnel/définitif	36 000 € HT (étude)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en œuvre d'un schéma de mobilité
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer les mobilités au sein de la centralité et l'usage des espaces publics
Annexes	Périmètre 5 Annexe 2

FICHE ACTION N° 3-3

Aire de covoiturage

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Aire de covoiturage
Action n°	3-3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Langogne et/ou DIR Massif Central.
Description de l'action	Au regard de l'important flux journalier de véhicules particuliers lié principalement aux trajets domicile-travail, il est envisagé l'implantation d'aires de covoiturage aux entrées de ville (vers Mende et le Puy-en-Velay). Une aire de covoiturage sera intégrée à la plateforme multimodale Favoriser la mobilité partagée et limiter l'usage des véhicules individuelles.
Partenaires	Région Occitanie, DIR, Département de la Lozère, Commune de Langogne.
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Etude 2022 Travaux 2023-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création de l'aire de covoiturage
Conséquence sur la fonction de centralité	Favoriser la mise en œuvre du covoiturage et la réduction de l'usage du véhicule individuelle.
Annexes	Périmètre 3 et Périmètre 5 Annexe 2

FICHE ACTION N° 3-4

Les Cheminades

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Les Cheminades
Action n°	3-4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Langogne
Description de l'action	La ville de Langogne présente plusieurs secteurs qui présentent une attention particulière concernant l'accessibilité et le sentiment d'insécurité des piétons. Le projet des « Cheminades » vise à aménager des aires de loisirs et de repos reliées par des sentiers piétonniers (ou autres déplacements doux), en utilisant en particulier les rives du Langouyrou qui traverse le bourg, en cohérence avec l'accès programmé jusqu'au lac.
Partenaires	Etat, Région Occitanie, Département de la Lozère, CAUE.
Dépenses prévisionnel/définitif	20 475 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place des cheminements
Conséquence sur la fonction de centralité	Faciliter la mobilité douce au sein du centre-ville
Annexes	Périmètre 5 Annexe 2

FICHE ACTION N° 3-5

Ligne de transport Village Langogne Village

Orientation stratégique	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	Ligne de transport Village Langogne Village
Action n°	3-1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCHA
Description de l'action	Création de 3 lignes de transport entre les différentes communes du territoire et la commune de Langogne. Expérimentation sur 2 ans de 2022-2024. Ce transport va permettre aux personnes n'ayant pas de moyen de transports d'accéder aux services de la centralité, mais aussi de développer une offre de mobilité alternative au véhicule individuelle sur le territoire. Les horaires d'arrivées et de départs des lignes de transports permettent les correspondances avec les lignes sncf existantes, permettant ainsi de renforcer l'usage du train. Cette offre de transport permet aussi la liaison entre les deux centralités PVD. Il va permettre de faciliter l'accès de tous aux aménités proposées dans les centralités en desservant l'ensemble des communes et les principaux hameaux de celle-ci. Ces liaisons s'effectuant en aller-retour sur la journée, elles permettent aux usagers de réaliser leurs activités sur la centralité (achats, démarche administrative avec France service, ...).
Partenaires	Région Occitanie
Dépenses prévisionnel/définitif	Cette dépense couvre l'exploitation des lignes de transports par l'entreprise de transport retenu et la mise en place de la signalétique des points d'arrêt.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement région : 57 934,87€ Autofinancement : Les recettes seront réalisées sur la vente des billets au passagers. Il a été défini un prix de vente unique de deux euros quel que soit le trajet
Calendrier	2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Amélioration du service de transport et diversification de l'offre au niveau de la PEM.
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer le rôle de centralité du centre-ville de Langogne au sein de l'intercommunalité en facilitant l'accès de tous à celui-ci. Faciliter l'accès aux services des centralités pour l'ensemble de la population.
Annexes	Néant

FICHE ACTION N° 4-1

Réaménagement des places du centre bourg de Chambon-le-Château (Bel-Air-Val-d'Ance)

Orientation stratégique	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	Réaménagement des places du centre bourg de Chambon-le-Château (Bel-Air-Val-d'Ance)
Action n°	4-1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Bel air Val d'Ance
Description de l'action	Une réflexion a été menée sur le réaménagement des places du centre bourg de Chambon le Château. Une pré étude a été réalisée par le CAUE et une esquisse sommaire par Lozère ingénierie. Le but est de créer une vraie place dédiée à la rencontre. La place centrale doit faire le lien entre le front bâti du café, de la mairie et le manoir. Ce réaménagement va permettre un meilleur accès aux commerces des places (pharmacie, café, restaurant, ...) et une fluidité de circulation entre les deux places ainsi qu'une unité visuelle au sein du centre bourg. Le projet comportera des aménagements paysagers, la mise en lumière et en valeur des monuments (église, fontaines, manoir,), la création d'un espace dédié au jeu de boules.
Partenaires	Etat, Région Occitanie, Département de la Lozère, CAUE, Lozère Ingénierie
Dépenses prévisionnel/définitif	360 260 Euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR : 89 820, 90 Euros Département : 86 243 Euros
Calendrier	2023-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réaménagement des places
Conséquence sur la fonction de centralité	-Unité visuelle au sein du bourg, renforcement de la fonction de rencontre, meilleur accès aux commerces, mise en valeur du patrimoine.
Annexes	Permis d'aménager Périmètre 6 Annexe 2

FICHE ACTION N° 4-2

Aménagement d'un espace public

Orientation stratégique	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	Aménagement d'un espace public et de parkings sur l'îlot de l'ancien lycée de Langogne
Action n°	4-2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	CCHA
Description de l'action	La CCHA a pour projet la requalification du site de l'ancien lycée, patrimoine bâti en cœur de ville, avec pour ambition la dynamisation du centre-ville, une nouvelle offre de services et la conservation de la vocation de stationnement du cœur d'îlot. Un des volets de ce projet est l'aménagement d'un espace public et de stationnement en cœur de ville.
Partenaires	Etat, Région Occitanie, Département de la Lozère, commune de Langogne.
Dépenses prévisionnel/définitif	1 235 441.98 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat 647 398 € Région Occitanie 97 110 € Département Lozère 88 253 € Autofinancement 402 680,975 €
Calendrier	2021-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de places de parking, équipement pour mobilité électrique
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet va permettre la requalification d'un îlot en centre-ville de Langogne. Cette requalification va renforcer le dynamisme du centre-ville en transformant une friche en un espace dynamique et fédérateur
Annexes	Permis d'aménager Périmètre 1 annexe 2



FICHE ACTION N° 4-3

Etude sur la mise en valeur de la Halle de Langogne

Orientation stratégique	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	Etude sur la mise en valeur de la Halle de Langogne et du monument aux morts
Action n°	4-3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Langogne
Description de l'action	La halle de Langogne est située en plein cœur du centre-ville. Elle est composée d'une terrasse horizontale avec emmanchements. Six colonnes sur chaque grand côté en granit, d'ordre toscan supportent une très belle charpente. Sa couverture est en lauzes du pays. Si le monument aux morts, classé MH, implanté devant la halle, a été conçu pour s'y intégrer, il n'en demeure pas moins d'une part, qu'il en masque la vue aux touristes et d'autre part qu'il n'est lui-même pas mis en valeur. De plus il est situé sur un emplacement ne permettant pas d'assurer la sécurité des manifestations empiétant sur la RN88. Il s'agit de déplacer le monument aux morts dans un lieu plus adapté, dégageant ainsi la vue sur la halle, le rendant par plus accessible et de le faire nettoyer. En complément, il est prévu d'installer une œuvre d'art dédiée au patrimoine gastronomique, implantée dans un lieu à définir, qui servirait à polariser des manifestations festives. L'aménagement de la place devant la Halle permettrait d'en améliorer l'accessibilité et de mettre en valeur le patrimoine local.
Partenaires	CAUE, État/ DRAC et Association Confrérie du manouls Langonais de Gargantua
Dépenses prévisionnel/définitif	Déplacement et nettoyage du monument : 110 000€ Œuvre d'art : à définir Aménagement de la place : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs -centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Aménagement de l'espace public
Conséquence sur la fonction de centralité	Mise en valeur du patrimoine, renforcement des fonctions de rencontres
Annexes	Permis d'aménager Périmètre 5 Annexe 2



FICHE ACTION N° 4-4

Etude de communication sur l'identité du territoire

Orientation stratégique	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	Etude de communication sur l'identité du territoire
Action n°	4-4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Office de Tourisme Langogne-Haut Allier
Description de l'action	Langogne est au centre de territoires bien identifiés (Margeride, Gorges de l'Allier, Cévennes, montagne ardéchoise) et en bordure de limites administratives (département, région, communauté de communes). Le bassin de vie existe dans les faits mais se définit par rapport à ces voisins sans avoir d'identité propre. Cela constitue un véritable handicap lorsqu'il s'agit de marketing territorial ou pour établir un lien social sur le territoire. Cette étude permettrait de trouver une identité propre, un slogan fédérateur qui soit représentatif pour les acteurs du territoire, et valorisant pour l'attractivité (marketing territorial). 1 – Constitution d'un COPIL : CCHA / Office du Tourisme intercommunal / Commerçants et artisans / sites et activités touristiques / SCIC LAC48.COOP / Association Fadareilles / Chambres consulaires 2 – Ecriture d'un cahier des charges 3 – Appel d'offre pour trouver une agence de communication 4 – Travail avec l'agence 5 – Promotion auprès des locaux pour son appropriation et insertion dans leur plan de communication
Partenaires	CCHA, Commune de Langogne, Etat, Gal Terres de Vie, Département - CDT
Dépenses prévisionnel/définitif	25 à 30 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude, Un nom et un slogan pour le territoire, Création de supports
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	Néant

FICHE ACTION N° 4-5

Aménagement de la zone touristique de Naussac

Orientation stratégique	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	Aménagement zone touristique Naussac
Action n°	4-5
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCHA
Description de l'action	Aménager la zone touristique de Naussac, en vue de renforcer l'attractivité touristique du secteur en développant l'hébergement quatre saisons, afin de prolonger la saison touristique.
Partenaires	Commune de Langogne, Commune de Naussac, CAUE
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022 : étude
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Aménagement de la zone
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité touristique du site, augmentation de la fréquentation des commerces de centre-ville,
Annexes	Permis d'aménager



FICHE ACTION N° 4-6

Action en vue de pérenniser l'animation culturelle des acteurs locaux

Orientation stratégique	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Action nom	Action en vue de pérenniser l'animation culturelle des acteurs locaux
Action n°	4-6
Statut	Projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Association Les Fadarelles
Description de l'action	Le but, grâce à cette pérennisation, est de développer encore plus les actions et notamment à l'échelle de la Communauté de Communes du Haut Allier. La ville de Langogne dispose d'une association culturelle particulièrement dynamique, l'association les Fadarelles. Celle-ci organise, en lien avec la mairie, la saison culturelle (12 à 15 dates d'octobre à juin) et deux festivals (Festiv'Allier - 8 000 spectateurs, et Interfolk 48 - 1 500 spectateurs), ainsi que de nombreuses actions de médiation, de sensibilisation des publics, de liens entre artistes et public par des temps de résidence. Malgré les nombreuses actions organisées par l'association, qui s'est professionnalisée avec un emploi aidé, ne parvient pas à pérenniser les poste faute de moyens. L'action des bénévoles est conséquente mais ne peut se passer d'un emploi pérenne et qualifié dans le domaine du spectacle. Cette pérennisation permettrait d'organiser des événements divers permettant de créer du lien entre les habitants, les professionnels et les collectivités autour de la culture locale.
Partenaires	DRAC Occitanie, CCHA, Ville de Langogne, Conseil Départemental de la Lozère.
Dépenses prévisionnel/définitif	30 000 € / an
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Renouvelable annuellement
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Pérennisation d'un emploi pour l'animation culturelle. Accueil de résidences artistiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'offre culturelle de la centralité, Améliorer l'attractivité de la commune en proposant une offre culturelle de qualité et diversifié. Faciliter l'accès à l'offre culturelle.
Annexes	Néant

Repositionnement de l'Office du Tourisme

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics								
Action nom	Repositionnement de l'Office du Tourisme de Langogne-Haut Allier en centre-ville								
Action n°	5-1								
Statut	Engagée								
Niveau de priorité	Fort								
Maître d'ouvrage	CCHA								
Description de l'action	La CCHA a pour projet la requalification du site de l'ancien lycée, patrimoine bâti en cœur de ville, avec pour ambition la dynamisation du centre-ville, une nouvelle offre de services et la conservation de la vocation de stationnement du cœur d'îlot. Un des volets de ce projet est le repositionnement de l'office de tourisme intercommunal en cœur de ville. Le projet de requalification prévoit la démolition des bâtiments présents sur le site puis la reconstruction d'une partie d'entre eux. L'Office de tourisme intercommunal sera localisé en rez-de-chaussée du nouveau bâtiment et avec une vitrine donnant sur l'Avenue Charles de Gaulle (RN 88).								
Partenaires	Etat, Région Occitanie, Comité régional du Tourisme, Département de la Lozère, Comité Départemental du Tourisme.								
Dépenses prévisionnel/définitif	296 083,93 € HT								
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table> <tr> <td>Etat DETR – DSIL</td><td>114 041 €</td></tr> <tr> <td>Région Occitanie</td><td>90 400 €</td></tr> <tr> <td>Département de la Lozère</td><td>22 808 €</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>68 834,932 €</td></tr> </table>	Etat DETR – DSIL	114 041 €	Région Occitanie	90 400 €	Département de la Lozère	22 808 €	Autofinancement	68 834,932 €
Etat DETR – DSIL	114 041 €								
Région Occitanie	90 400 €								
Département de la Lozère	22 808 €								
Autofinancement	68 834,932 €								
Calendrier	2021-2023								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Repositionnement de l'Office de Tourisme, densification de l'offre des services.								
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet va permettre la requalification d'un îlot en centre-ville de Langogne. Cette requalification va renforcer le dynamisme du centre-ville en transformant une friche en un espace dynamique et fédérateur Renforcer l'attrait touristique et la fonction économique par une meilleur communication et un afflux de touriste plus important en centre-ville.								
Annexes	Permis d'Aménager Périmètre 1 annexe 2								



FICHE ACTION N° 5-2

Repositionnement des locaux du Centre Médico-Psychologique

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics						
Action nom	Repositionnement des locaux du Centre Médico-Psychologique sur l'îlot de l'ancien lycée de Langogne						
Action n°	5-2						
Statut	Engagée						
Niveau de priorité	Fort						
Maître d'ouvrage	CCHA						
Description de l'action	La CCHA a pour projet la requalification du site de l'ancien lycée Saint-Joseph, patrimoine bâti en cœur de ville, avec pour ambition la dynamisation du centre-ville, une nouvelle offre de services et la conservation de la vocation de stationnement du cœur d'îlot. Un des volets de ce projet est le repositionnement des locaux du centre médico-psychologique en cœur de ville. Le projet de requalification prévoit la démolition des bâtiments présents sur le site puis la reconstruction d'une partie d'entre eux. Le Centre Médico-Psychologique bénéficiera de locaux permettant la gestion des flux de leurs patients (adultes et enfants). De plus il sera plus accessible en étant en plein centre-ville de Langogne.						
Partenaires	Etat, Région Occitanie, Département de la Lozère, commune de Langogne.						
Dépenses prévisionnel/définitif	679 674,46 € HT						
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table> <tr> <td>Etat DETR</td><td>326 114.5 €</td></tr> <tr> <td>Département de la Lozère</td><td>130 000 €</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>223 559,960 €</td></tr> </table>	Etat DETR	326 114.5 €	Département de la Lozère	130 000 €	Autofinancement	223 559,960 €
Etat DETR	326 114.5 €						
Département de la Lozère	130 000 €						
Autofinancement	223 559,960 €						
Calendrier	2021-2023						
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie						
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nouveaux locaux pour le Centre Médico-Psychologique sur Langogne, Nombre de consultations pour adultes et enfants						
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet va permettre la requalification d'un îlot en centre-ville de Langogne. Cette requalification va renforcer le dynamisme du centre-ville en transformant une friche en un espace dynamique et fédérateur. Rendre le lieu plus accessible à tous par son positionnement en centre-ville						
Annexes	Permis d'Aménager Périmètre 1 Annexe 2						

FICHE ACTION N° 5-3

Création d'une médiathèque tête de réseau

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics								
Action nom	Création d'une médiathèque tête de réseau sur l'îlot de l'ancien lycée de Langogne								
Action n°	5-3								
Statut	Engagée								
Niveau de priorité	Fort								
Maître d'ouvrage	CCHA								
Description de l'action	La CCHA a pour projet la requalification du site de l'îlot de l'ancien lycée de Langogne, patrimoine bâti en cœur de ville, avec pour ambition la dynamisation du centre-ville, une nouvelle offre de services et la conservation de la vocation de stationnement du cœur d'îlot. Un des volets de ce projet est la création d'une médiathèque tête de réseau en cœur de ville. Le projet de requalification prévoit la démolition des bâtiments présents sur le site puis la reconstruction d'une partie d'entre eux. Le projet de nouvelle médiathèque devra permettre de disposer d'une surface d'environ 450 m², sur un seul niveau pour la partie "Espace accessible au public" pour faciliter la gestion future.								
Partenaires	Etat, Région Occitanie, Département de la Lozère, DRAC								
Dépenses prévisionnel/définitif	1 957 510,39 € HT								
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table> <tr> <td>Etat DGD-DRAC Occitanie</td><td>920 325,90 €</td></tr> <tr> <td>Région Occitanie</td><td>538 000 €</td></tr> <tr> <td>Département de la Lozère</td><td>131 247 €</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>367 937,493 €</td></tr> </table>	Etat DGD-DRAC Occitanie	920 325,90 €	Région Occitanie	538 000 €	Département de la Lozère	131 247 €	Autofinancement	367 937,493 €
Etat DGD-DRAC Occitanie	920 325,90 €								
Région Occitanie	538 000 €								
Département de la Lozère	131 247 €								
Autofinancement	367 937,493 €								
Calendrier	2021-2023								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat Bourgs-centres Occitanie								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en service de la médiathèque tête de réseau.								
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet va permettre la requalification d'un îlot en centre-ville de Langogne. Cette requalification va renforcer le dynamisme du centre-ville en transformant une friche en un espace dynamique et fédérateur. Rendre le lieu plus accessible à tous par son positionnement en centre-ville Permettre un accès du plus grand nombre à la culture.								
Annexes	Permis d'aménager Périmètre 1 Annexe 2								

FICHE ACTION N° 5-4

Création d'une aire d'accueil de camping-car sur la commune de Bel-Air Val d'Ance

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Action nom	Création d'une aire d'accueil de camping-car sur la commune de Bel-Air Val d'Ance
Action n°	5-4
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCHA
Description de l'action	Création d'une aire de stationnement de camping-car à l'entrée du bourg de Chambon le Château sur la commune de Bel-Air Val d'Ance. Afin de développer l'offre touristique sur la communauté de communes et de pérenniser l'activité économique de la commune. -Diversifier et renforcer l'offre d'accueil touristique sur la communauté de communes. -Aider aux maintiens des commerce locaux -Favoriser l'accueil des camping-cars dans les villages -Renforcer le maillage de l'offre d'accueil touristique sur la communauté de communes
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	185 600€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Département : 10 000€ Autofinancement : 175 600€ L'investissement sera amorti grâce au revenu d'exploitation de l'équipement.
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation annuelle de l'aire, évolution de la fréquentation touristique de Chambon le château
Conséquence sur la fonction de centralité	-Augmentation de la fréquentation de ces commerces afin d'assurer leur pérennité. Diversification de l'offre d'accueil touristique au sein de la centralité.
Annexes	Déclaration préalable Périmètre 7 Annexe 2

FICHE ACTION N° 5-5

Création d'une maison des associations sur la commune de Bel-Air Val d'Ance

Orientation stratégique	Fournir l'accès aux équipements et services publics
Action nom	Création d'une maison des associations sur la commune de Bel-Air Val d'Ance
Action n°	5-5
Statut	En Maturation
Niveau de priorité	Median
Maître d'ouvrage	Commune de Bel-Air-Val d'Ance
Description de l'action	
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	Permis de construire Périmètre 6 Annexe 2



Annexe 4 : Maquette Financière

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Création aire de camping-car Bel air	CCHA	154 590€			Département 10 000€	
Ligne transport entre Langogne et les communes	CCHA				Région 57 934,87€	
Réaménagement Place Chambon le Château	Bel Air Val D'Ance	360 260 €		89 820, 90€	Département 86 243€	
7 logements	CCHA	1 111 213,79€	441 849,78€	333 364€	Département 70 000€	
Médiathèque	CCHA	1 919 515,69€	367 937 49€	920 325,90€	Région 538 000€ Département 131 247€	
Office de tourisme	CCHA	114 041€	68 834,932€	114 041€	Région 90 400€ Département 22 808€	
Centre Médico-Psychologique	CCHA	679 674, 46€	223 559,96€	326 114,5€	Département 130 000€	
Espace public	CCHA	1 235 441,98€	402 680,975€	647 398€	Région 97 110€ Département 88 253€	
Pépinière commerciale	CCHA	201 385,03€	46 985,026€		Région 48 400€	